

2014  
2015

# guide

municipal  
et associatif

Connaître la commune

Vivre dans la commune

Le guide des associations



www.  
la ville du bois.fr



## Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 59 49  
[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi  
et vendredi :  
8h30 - 12h  
14h30 - 17h30  
Mercredi et samedi :  
8h30 - 12h15

[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)





## Madame, Monsieur,

---

Cette nouvelle édition du guide municipal me permet de vous communiquer diverses informations relatives aux associations et au fonctionnement de nos services publics, ainsi que des renseignements généraux d'ordre pratique.

Les tarifs publics sont à jour et applicables jusqu'au 31 décembre 2014. Ils seront modifiés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'issue de la prise en compte par nos services des éléments permettant le calcul de votre quotient familial.

Vous trouverez également dans ce guide les renseignements nécessaires à vos démarches. N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos suggestions pour, si nécessaire, en améliorer à la fois le contenu et la présentation de la prochaine édition.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une très bonne reprise de vos activités associatives.

Cordialement.

Votre maire,  
*Jean-Pierre Meur*

---

#### **Guide municipal et associatif**

Edition annuelle - Août 2014

Tirage : 3 500 exemplaires

**Editeur :** Mairie

Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

**Directeur de publication :**

Jean-Pierre Meur

**Co-directrice :** Régine Donneger

#### **Adjoint au maire délégué à la**

**communication :** Dimitri Lavrentieff

**Rédactrice en chef :**

Sylvie Macquet

Service Communication

Tél. : 01 64 49 55 38

[communication@lavilledubois.fr](mailto:communication@lavilledubois.fr)

**Photos :** Sylvie Macquet

et autres contributeurs

**Conception :** Emendo

**Impression :** Rouget Communication

# Sommaire



## Connaître la commune

### Le conseil municipal .....8

### Présentation de la commune .....10

Histoire.....	11
Tourisme .....	11
Urbanisme.....	12
Espaces verts .....	13
Cimetière.....	13
Jumelage.....	14

### Les missions de la commune .....15

Compétences propres.....	16
Compétences mutualisées.....	17

### Les services municipaux ....20

Accueil et état civil .....	21
Services Techniques.....	21
Service Urbanisme .....	22
Service Educatif.....	23
Service Petite enfance.....	23
Centre Communal d'Action Sociale.....	24
Police municipale .....	24
Service Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative .....	24
Service Communication .....	25
Services administratifs .....	26
La direction.....	26
Service Finances et Comptabilité.....	26
Service des Ressources Humaines .....	26
Secrétariat du Maire.....	26

# Vivre dans la commune

## Administration.....28

Gérer ses démarches administratives .....	29
Etat civil .....	29
Elections .....	31
Etrangers .....	31
Urbanisme .....	31

## Vie quotidienne .....32

Se déplacer .....	33
Transports en commun .....	33
Circulation .....	34
Stationnement.....	34
Gérer ses ordures ménagères.....	35
Planning de la collecte.....	35
Quand sortir les conteneurs ? .....	35
Où se procurer les bacs ? .....	35
Autres déchets .....	37
Déchèterie.....	38
Vivre ensemble .....	39
Avis aux promeneurs des bois .....	39
Occupation du domaine public.....	39
Bruit.....	39
Entretien des propriétés .....	40
Animaux .....	40
Faire ses courses.....	40
S'informer .....	41

## Logement.....42

Se loger.....	43
Bien se renseigner avant tout achat .....	43
Effectuer une demande de logement aidé.....	43

Faire des travaux chez soi .....	44
Réalisations techniques.....	44
Demandes d'autorisation d'urbanisme .....	44
S'absenter.....	46
Tranquillité vacances .....	46
Prévention des cambriolages .....	46

## Solidarité.....47

Bénéficiaire d'aides.....	48
Les seniors .....	50
Prévention .....	50
Services et accompagnement .....	51

## Enfance et jeunesse .....52

Petite enfance .....	53
RAM communal .....	53
Multi-accueil "Les Ecureuils du Bois" .....	54
Accueil parents-enfants "1 2 3 Soleil" .....	55
Accompagnement des familles.....	55
Enfance .....	57
Ecoles .....	57
Inscription scolaire .....	58
Transport scolaire.....	58
Restauration scolaire .....	59
Accueils de loisirs .....	59
Tarif des prestations .....	61
Jeunesse .....	62
Le Micado .....	62
Etablissements scolaires .....	63
Ecoute et aide.....	63

## Emploi .....64

Point emploi.....	65
Création d'entreprise.....	66
La mairie recrute.....	66

## Loisirs.....67

Temps forts sur la ville.....	68
Equipements et espaces publics.....	69

L'école municipale de musique et de danse.....	70
La bibliothèque municipale Constantin Andréou.....	72
Activités pour les seniors.....	73
Piscine.....	73
Théâtre.....	73

## Le guide des associations

Index par discipline.....	74	Solidarité et citoyenneté.....	86
Culture.....	76	Autres.....	89
Sport.....	80		

## Bloc notes

Numéros utiles.....	91
Plan de la ville.....	96



# Connaître la **commune**



Le conseil municipal .....	8
Présentation de la commune ..	10
Les missions de la commune ..	15
Les services municipaux .....	20



# Le conseil

## Maire



**Jean-Pierre Meur**

## Adjointe au Maire



**Jacky Carré**  
*Travaux,  
voirie, bâtiments  
publics, sécurité  
des bâtiments*



**Anne Berchon**  
*Petite enfance  
et jeunesse*



**Frédéric Delattre**  
*Educatif*



**Martine Peureux**  
*Culture, associa-  
tions culturelles,  
festivités et  
jumelage*



**Marcel Brun**  
*Finances*



**Marie-Claude  
Mortier**  
*Sports*



**Dimitri Lavrentieff**  
*Communication,  
nouvelles tech-  
nologies, liaison  
avec les habitants  
des quartiers*



**Marie-Claude  
Karnay**  
*Solidarité  
et affaires  
sociales*

**Les élus reçoivent les Urbisylvains  
sur rendez-vous : 01 64 49 59 40**

**DÉPUTÉE : Nathalie Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne, reçoit sans rendez-vous à Longjumeau (102 rue du Président François Mitterrand), le vendredi de 14h30 à 17h, et à Montlhéry (mairie, 1 rue Blanche de Castille), sur rendez-vous, le premier vendredi de chaque mois de 10h à 12h. Contacter le 01 69 01 96 05 ou [contact@nk-m.fr](mailto:contact@nk-m.fr).**

**CONSEILLER GÉNÉRAL : Jérôme Cauët, conseiller général du canton de Montlhéry, reçoit en mairie de Marcoussis, sur rendez-vous. Contacter le 01 60 91 90 05.**



# municipal

## Conseillers municipaux délégués



**Michel Charlot**  
*Urbanisme*



**Christelle Derchain**  
*Environnement,  
cadre de vie,  
liaisons douces*



**Stéphanie Régnauld**  
*Transports, covoi-  
tage, restructuration  
du centre ville,  
accessibilité*



**Maurice Bourdy**  
*Suivi technique des  
manifestations cultu-  
relles et sportives,  
cérémonies commé-  
moratives, sécurité  
des bâtiments*



**Natacha Boullié**  
*Relations avec les com-  
merçants locaux et la  
chambre de commerce  
et d'industrie*



**Claude Lepetit**  
*Affaires communales  
relatives à certaines  
missions financières*



**Catherine Jouan**  
*Relations avec les  
bailleurs sociaux, ins-  
truction des demandes  
de logements aidés*



**Ibrahim Osseni**  
*Développement  
économique*



**Nicole Lebon**  
*Chantier  
d'insertion*



**Patrick Bourillon**  
*Déploiement des  
manifestations cultu-  
relles et sportives*



**Eliane Ciret**  
*Relations avec le CLIC,  
portage des repas,  
aide à domicile*



**Damien Couennaux**  
*Performances  
énergétiques*



**Noëlle Michard**  
*Relations avec les seniors,  
suivi des manifestations  
locales destinées  
aux seniors*



**Robert Arnould-Laurent**  
*Très haut débit,  
système d'informations  
géographiques (SIG)*



**Sylvie lafrate**  
*Mutualisation des services,  
optimisation des moyens  
dans le domaine des  
ressources humaines*

## Conseillers municipaux



**Olivier Voisin**



**Véronique Pujol**



**Micheline Gesbert**



**Arnaldo Giarmana**



**Jocelyne Cloirec**



# Présentation de la commune

*La Ville du Bois est située dans le nord de l'Essonne, à 20 kilomètres de Paris, en bordure de la RN 20 :*

- *au centre d'un triangle formé par les voies rapides A6, A10 et la Francilienne N104 ;*
- *à proximité de l'aéroport d'Orly.*

## Carte d'identité

**Population :**  
7 206 habitants  
(recensement de 2014)

**Superficie :**  
360 hectares  
Relief marqué par 2 buttes culminant à environ 150 mètres

**Préfecture :** Evry  
**Sous-préfecture :** Palaiseau  
**Canton :** Montlhéry  
**Conseil général de l'Essonne :** Evry



## Histoire

La création du hameau de La Ville du Bois remonte aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Le nom viendrait d'un petit bois que les habitants devaient traverser pour se rendre à l'église de Nozay. En 1467, La Ville du Bois compte 140 habitants, Nozay 75 et Marcoussis 60. La Ville du Bois reste une paroisse annexe de Nozay jusqu'à la révolution, faisant partie du diocèse de la généralité de Paris. Au XVIII<sup>e</sup>, une grande partie des terres cultivables de La Ville du Bois est couverte de vignes. A la fin du XIX<sup>e</sup>, les vignobles partiellement détruits par le mildiou laissent peu à peu place à une culture maraîchère. Ainsi, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les 9/10<sup>es</sup> de la population tirent leurs ressources du travail de la terre et de ses produits. Les habitants sont maraîchers et certains, marchands de fromages. L'accroissement de la population



parisienne dans les années qui suivirent la guerre de 1870 et, par la suite, la nécessité d'acheminer vers les marchés et les halles de la capitale des produits maraîchers, sont à l'origine de la création de la ligne de chemin de fer entre Paris et Arpajon. Ce train, "l'Arpajonnais", qui assure le trafic des marchandises ainsi que le transport des voyageurs, fonctionne de 1894 à 1936.

La Ville du Bois est une commune d'origine rurale qui s'est urbanisée peu à peu sous l'effet de l'extension de la région parisienne.

## Tourisme

Le syndicat d'initiative met à la disposition des habitants des brochures, cartes et informations touristiques sur l'Ile-de-France. Il organise des manifestations locales : marché de Noël, Saint-Fiacre, randonnées, brocantes...

Il propose à ses adhérents des voyages d'un ou deux jours, des soirées théâtre à Paris, des sorties culturelles. Deux ouvrages, "La Ville du Bois en ce temps-là" et "Les métiers d'antan", permettent de découvrir la commune telle qu'elle était autrefois. Ils ont été réalisés en collaboration avec les an-

ciens de la commune, sous la présidence de Jean Guihou, et sont en vente au Syndicat d'Initiative. Adhésion : 10 € par an.

### Horaires d'ouverture :

Lundi et mardi : 13h30 - 17h30  
Mercredi : 13h30 - 16h30  
Jeudi : 8h30 - 12h30

### Syndicat d'Initiative

12 rue Ambroise Paré  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 19 33

Courriel :

[ville-du-bois.otsi@wanadoo.fr](mailto:ville-du-bois.otsi@wanadoo.fr)



## Urbanisme

Le territoire est largement urbanisé sous forme d'habitat pavillonnaire. Le centre ville ancien a gardé son caractère de bourg.

- **Zones boisées** sur le versant nord de la butte des Joncs Marins (bois de la Turaude) et sur le plateau de Nozay (les bois de Saint-Eloi et bois Monsieur).

- **Plusieurs secteurs d'habitat individuel isolé** : maisons de faible hauteur entourées d'un

jardin qui constitue l'essentiel de l'occupation du sol.

- **Secteur plus dense** : le centre ville et le long de la RN 20, dont les fonctions sont aussi plus variées (habitat, commerces, équipements).

- **Deux secteurs d'activités économiques** constitués essentiellement de grandes et moyennes surfaces commerciales situées au nord et au sud de la commune.



### Le Plan Local d'Urbanisme

Adopté au conseil municipal en 2012, le Plan Local d'Urbanisme précise, sur l'ensemble du territoire communal et sur les dix années à venir, les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services. La ville souhaite, tout particulièrement, mettre l'accent sur le développement durable, la mixité sociale avec la création de logements aidés, et le développement des activités économiques.

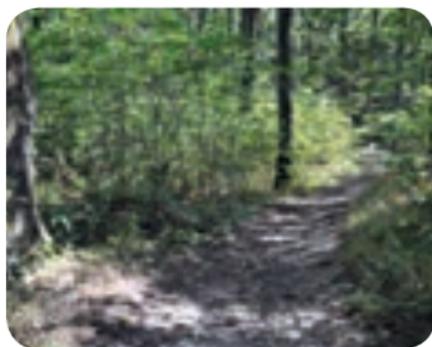


Certains documents sont téléchargeables sur  
[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)



## Espaces verts

- La **place Beaulieu** est un grand espace vert, très ouvert, qui accueille brocantes, fêtes et autres animations. Elle est située en centre ville.
- Les **bois** couvrent un tiers du territoire communal (117 hectares) : le bois de la Turaude, le bois de Monsieur de Saint Eloi, le bois du Gros Chêne. Ils constituent une ceinture végétale au nord et au sud-ouest de la commune, et abritent de nombreux sentiers.



- La commune est traversée par un **sentier de randonnée** reliant les bois et qui se rattache au sud avec le GR 111 et au nord avec le GRP Ceinture verte d'Ile-de-France.

## Cimetière

### Horaires d'ouverture

- Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :  
8h30 - 20h
- Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :  
9h - 18h



Règlement du cimetière :  
[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)



### Le réaménagement du cimetière

Le cimetière et le columbarium ont été agrandis en 2012. Deux parkings, rue du Gaizon et chemin des Riots, en facilitent l'accès.

### Cimetière

Rue du Gaizon  
91620 La Ville du Bois

### Paroisse Saint Fiacre

Presbytère  
15 rue des Cailleboudes  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 06 41  
[clairechambon@gmail.com](mailto:clairechambon@gmail.com)  
Internet : [www.spml91.fr](http://www.spml91.fr)



## Jumelage

L'année 2001 a vu la signature du traité d'amitié entre **La Ville du Bois** et **Tirschenreuth**, commune allemande située en Bavière. Les associations "ECRI" et "Amitié" ont organisé des **rencontres sportives et culturelles**, qui ont permis de resserrer les liens entre les habitants de ces 2 villes.

Il existe aujourd'hui une place "La Ville du Bois" en Bavière, ainsi qu'un panneau indiquant la direction et la distance entre nos 2 villes, soit 893 km ; de même une place dénommée "Tirschenreuth", route de Nozay, a été inaugurée en mars 2006. Une carpe, emblème fétiche de la ville jumelle, décorée par des artistes locaux, a été installée sur la place au nom de La Ville du Bois à Tirschenreuth, événement qui faisait suite à une précédente remise d'une

carpe décorée aux couleurs de la ville bavaroise. Ces échanges ont fait l'objet de festivités auxquelles ont participé de nombreux habitants des deux communes, rassemblés dans les associations respectives de jumelage. Dans ces opérations festives et hautes en couleur, l'hébergement chez l'habitant est de règle. Ville entourée de nombreux étangs et forêts, Tirschenreuth développe un sens de l'hospitalité hors du commun de la part de ses habitants. Cette amitié partagée a connu en 2011 un point culminant pour le **10<sup>e</sup> anniversaire du jumelage**, à Tirschenreuth et à La Ville du Bois.

<http://www.stadt-tirschenreuth.de>

<http://www.tircam.de/cam.html>

<http://jumelage.vdb.free.fr>





# Les missions de la commune

*Quelle que soit leur taille, les communes ont des compétences strictement identiques. Elles ont une vocation générale instituée par la loi du 5 avril 1884 : “Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune”. Si la commune est l’échelon qui a été le moins concerné par la décentralisation\*, ses missions ont néanmoins été élargies par la loi du 13 août 2004, dans les domaines de l’urbanisme, des transports, de l’enseignement, de l’action économique, du logement, de l’action sanitaire et sociale et de la culture.*

---

*\*La décentralisation est le processus consistant pour l’Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.*



## Compétences propres

### État civil, élections

- **Etat civil** : enregistrement des mariages, naissances et décès... : lire en page 29.
- Organisation des **élections**, révision des listes électorales... : lire en page 31.

### Éducation

- Construction, entretien et gestion des **structures petite enfance, accueils de loisirs**... : lire en page 53.
- Construction et entretien des **écoles** : lire en page 57.

### Cadre de vie

- Entretien des **voies communales**, construction et entretien des **équipements publics**... : lire en page 21.
- Gestion des **espaces naturels, déchets** (collecte, traitement), **eau** (distribution, assainissement)... : lire en pages 21 et 35.
- Elaboration et approbation du **plan local d'urbanisme**, délivrance des permis de construire... : lire en pages 12 et 44.

- **Logement social** : lire en page 43.
- **Transports scolaires** : lire en page 58.

### Action sociale

- Compétence facultative, en complément de celle du département : lire en page 48.

### Sécurité

- Tranquillité publique, **police municipale, circulation et stationnement**... : lire en pages 34 et 46.

### Culture

- Gestion des **bibliothèques, conservatoires municipaux**, organisation et financement de **l'enseignement artistique** initial (musique, danse)... : lire en page 70.
- **Gestion des équipements culturels et sportifs, subventions** aux associations... : lire en page 68.



## Compétences mutualisées

### Compétences à l'échelle de l'agglomération



La Ville du Bois fait partie des quatorze communes d'Europ'Essonne. Créée en 2007, la communauté d'agglomération a pour missions de développer et de rendre le territoire encore plus attractif, au travers des différentes compétences telles que les transports, le logement, le très haut débit... Europ'Essonne est également présente dans le syndicat mixte qui a pour objet la requalification de la RN 20 et qui concerne plus particulièrement La Ville du Bois. Europ'Essonne compte 150 000 habitants.

*Communes d'Europ'Essonne :*

*Ballainvilliers, Champlan,  
Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge,  
La Ville du Bois, Linas,  
Longjumeau, Marcoussis, Massy,  
Montlhéry, Nozay,  
Saulx-les-Chartreux,  
Villebon-sur-Yvette et Villejust.*

#### Compétences

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion de l'eau
- Actions sociales
- Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Transports (schéma local de



déplacement, parcs de stationnement d'intérêt communautaire, transport de personnes)

- Développement du réseau très haut débit

#### Les élus de La Ville du Bois délégués intercommunaux

Jean-Pierre Meur, Jacky Carré,  
Anne Berchon

#### Europ'Essonne

Président : Vincent Delahaye

30 avenue Carnot

91300 Massy

Tél. : 01 803 802 30

Courriel :

[contact@europessonne.fr](mailto:contact@europessonne.fr)

En savoir plus :

[www.europessonne.fr](http://www.europessonne.fr)





## Compétences mutualisées (suite)

### Ordures ménagères



**La collecte des ordures ménagères est confiée au Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry.**

Le SIRM existe depuis 1973 et regroupe quatre communes : La Ville du Bois, Ballainvilliers, Linas et Montlhéry. La filière des ordures ménagères comprend la collecte en porte à porte, l'incinération des ordures ménagères, le tri sélectif (papiers-journaux, plastique, verre, acier...) et la valorisation des matériaux triés par des entreprises spécialisées.

**Sont missionnés par le SIRM :**

- la Sita Ile-de-France pour la collecte,
- le Siom (Syndicat de collecte et de traitement de la vallée de Chevreuse) qui gère la déchèterie de Villejust, pour l'élimination des ordures ménagères, syndicat lauréat du trophée Eco-Emballages dans la catégorie "collectivités locales",
- la Semardel pour la valorisation du tri sélectif.

### Délégués du SIRM

Délégués titulaires :  
Maurice Bourdy, Ibrahim Osseni,  
Stéphanie Régnauld  
Délégués suppléants :  
Nicole Lebon, Claude Lepetit,  
Jean-Pierre Meur

### SIRM

Tél. : 09 67 00 49 92

.....

### Piscine intercommunale

Comme les ordures ménagères, la piscine Christine Caron située à Montlhéry est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry.

Elle dispose de trois bassins, dont un de 25 mètres.

### Piscine intercommunale Christine Caron

Avenue du Téméraire  
91310 Montlhéry  
Tél. : 01 69 01 22 99

.....





## Eaux usées

Les eaux usées sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) et le Syndicat de l'Orge.

Le **SIAHVY** a pour missions de construire et de gérer les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées. Il assure également l'aménagement et la réhabilitation de la vallée de l'Yvette, dans le cadre du développement durable (préservation des zones humides).

### Délégués du SIAHVY

Délégués titulaires :

Michel Charlot, Maurice Bourdy

Délégués suppléants :

Christelle Derchain, Jacky Carré

### SIAHVY

1, Route Départementale 118

91140 Villebon-sur-Yvette

Tél. : 01 69 31 72 10

Fax : 01 69 31 37 31

[www.siahvy.org](http://www.siahvy.org)

Le **Syndicat de l'Orge** a pour missions de construire et gérer les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées. Il assure également l'aménagement et la réhabilitation de la vallée de l'Orge, dans le cadre du développement durable (préservation des zones humides).

### Délégués du Syndicat de l'Orge

Délégués titulaires :

Natacha Boullié, Jacky Carré

Délégués suppléants :

Ibrahim Ossenii,

Christelle Derchain

### Syndicat de l'Orge

163, route de Fleury

91172 Viry-Châtillon cedex

Tél. : 01 69 12 15 40

Fax : 01 69 45 09 21

[www.syndicatdelorge.fr](http://www.syndicatdelorge.fr)





Connaitre  
la commune



# Les services municipaux



## Accueil et état civil

### Missions

- Répondre aux demandes d'actes d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès).
- Gérer les affaires générales : carte nationale d'identité, recensement militaire, livret de famille.
- Gérer les concessions du cimetière.
- Effectuer les inscriptions sur les listes électorales et leurs mises à jour.
- Délivrer les attestations d'accueil.
- Répondre aux demandes de débit de boisson.

### Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
8h30 - 12h et 14h30 - 17h30  
Mercredi, samedi : 8h30 - 12h15

### Responsable :

**Nathalie Canteloup**

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

etatcivil@lavilledubois.fr

## Services Techniques

### Missions

#### > Travaux et gros entretien

Construction et rénovation des bâtiments communaux et de la voirie communale.

#### > Travaux sur domaine public et gestion du patrimoine communal

- Suivi des gros travaux et des demandes d'interventions techniques qui émanent des riverains, des écoles, des différents établissements ou services municipaux (comme par exemple la

gestion technique des manifestations municipales).

- Gestion des relations avec les entreprises qui interviennent sur la commune (entretien voirie, éclairage public, électricité, eau, nettoyage des rues...).
- Gestion des assurances.
- Petit entretien bâtiment, voirie, espaces verts. Logistique technique des fêtes et cérémonies.
- Relais auprès des structures intercommunales ou des prestataires pour les compétences qui leur sont transférées (comme l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères...).
- Lancement ou suivi de certaines études, telles que le SIG (système d'information géographique communautaire), le schéma directeur d'assainissement, la zone d'activités d'intérêt communautaire (Carrefour-Truffaut), la signalétique, les liaisons douces, les trames bleues et vertes, le très haut débit, le syndicat mixte RN 20...

#### > Environnement

- *Entretien des bois.* Des diagnostics forestiers permettent de sécuriser les bois :
  - le bois de la Turaude a fait l'objet en 2009 d'un diagnostic, un programme d'intervention a été établi ;
  - un autre diagnostic a été réalisé en 2010 sur la propriété communale Schneershon, très boisée, située rue des Joncs Marins. Fin 2012, environ 180 arbres morts et plus de 300 feuillus ont été abattus.
  - Chaque année, un nettoyage des bois a lieu dans le cadre de l'opération "Essonne verte, Essonne propre".
- *Procédés écologiques.* Nettoyage du bac à sable, place Beaulieu, à l'aide de procédés écologiques.



- *Limitation d'émissions de CO2*  
Entretien des bâtiments communaux, en privilégiant les solutions "durables" et peu énergivores.

- *Assainissement non collectif.* En juin 2010, le conseil municipal a décidé de créer un service public d'assainissement non collectif et de confier cette gestion au SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). Les redevances s'élèvent à 135 € HT pour le contrôle des installations neuves (conception et réalisation), 100 € HT pour le diagnostic de l'existant et 80 € HT pour le contrôle des systèmes existants.

### **Horaires d'accueil du public**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h15  
Mercredi, samedi : 8h45 - 11h45

### **Responsable : Thierry Rieux**

20 rue Ambroise Paré  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 56 80  
Fax : 01 64 49 56 89

Courriel :

[techniques.accueil@lavedubois.fr](mailto:techniques.accueil@lavedubois.fr)

Courriers à adresser à :

Direction des Services Techniques  
Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

.....

## **Service Urbanisme**

### **Missions**

Informations relatives au droit des sols : cadastre, projets de construction ou de modification, règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme.

### **Horaires d'accueil du public**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h15  
Samedi : 8h45 - 11h45  
Mercredi : uniquement sur rendez-vous

### **Responsable : Ruth Bendavid**

20 rue Ambroise Paré  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 56 80  
Fax : 01 64 49 56 89  
Courriel : [urba@lavedubois.fr](mailto:urba@lavedubois.fr)

Courriers à adresser à :

Service Urbanisme  
Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

.....





## Service Educatif

### Missions

- Accueillir et informer les administrés sur les structures éducatives de la commune.
- Gérer les structures éducatives (écoles, centres de loisirs, cantines scolaires...).
- Etre le relais entre les différents partenaires institutionnels et les parents.

### Horaires d'accueil du public (hors vacances scolaires)

Lundi, mardi, jeudi : 8h15 - 12h  
et 14h30 - 17h45  
Mercredi : 9h - 12h  
Vendredi : 8h15 - 12h  
et 14h30 - 17h30

### Responsable : Cyril Caulay

Mairie - Place du G<sup>al</sup> de Gaulle  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 59 45  
Fax : 01 64 49 59 42  
Courriel :  
[educatif@lavilledubois.fr](mailto:educatif@lavilledubois.fr)



## Service Petite enfance

### Missions

- Informer et orienter les familles et les accompagner dans leur choix du mode de garde.
- Garantir une qualité d'accueil par le travail en réseau avec les parents, les partenaires institutionnels et les professionnels du secteur petite enfance, social et éducatif.
- Intervenir en cas d'urgence.
- Mettre en œuvre et soutenir les actions petite enfance.
- Accompagner les professionnels du secteur petite enfance.



### Horaires d'accueil du public

Permanence sur rendez-vous de la responsable du service, le mardi de 18h à 20h, au 23 rue du Grand Noyer.

### Responsable : Christelle Noirot

Mairie - 23 rue du Grand Noyer  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 63 32 77  
Courriel :  
[petiteenfance@lavilledubois.fr](mailto:petiteenfance@lavilledubois.fr)



## Centre Communal d'Action Sociale

### Missions

L'action du CCAS vise à soutenir le public dans la résolution de ses difficultés sociales, à développer une dynamique d'insertion favorisant la citoyenneté et la création de lien social, et à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

Le CCAS a vocation à intervenir au profit de l'ensemble de la population : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et toute personne en difficulté.

Il est chargé de mettre en œuvre une action sociale globale et des actions spécifiques. Il exerce son action en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés.

### Horaires d'accueil du public

*Sans rendez-vous*

Lundi, jeudi : 14h - 17h

Mardi, vendredi :

9h - 12h et 14h - 17h

Mercredi : 9h - 12h

*Sur rendez-vous*

Lundi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h

**Responsable : Valérie Bianchi**

23 rue du Grand-Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 63 32 79

Courriel : [ccas@lavilledubois.fr](mailto:ccas@lavilledubois.fr)

## Police municipale

### Missions

- Prévenir et dissuader les incivilités et actes de malveillance.
- Rassurer la population par la présence des policiers sur le territoire de la commune.

- Faire respecter les règles de stationnement et de circulation routière.
- Veiller à la salubrité publique, à l'ordre et à la tranquillité de chacun. En concertation avec la gendarmerie, des patrouilles sont effectuées à des horaires aléatoires et confidentiels.

### Horaires d'accueil du public

Le service de la police municipale est ouvert du lundi au vendredi (fermé le mercredi après-midi). Aucun accueil n'est assuré mais les agents de la police municipale restent joignables au 01 64 49 55 60. Pour toute demande, une prise de rendez-vous par téléphone est possible.

**En cas d'urgence, composer le 17.**

Pour tout dépôt de plainte, s'adresser à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Nozay (tél. : 01 69 63 25 00).

15 rue du Grand Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 60

Courriel : [police@lavilledubois.fr](mailto:police@lavilledubois.fr)

## Service Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative

### Culture

- Faciliter l'accès à la culture de tous les publics. Relayer des manifestations nationales (fête de la science, fête du patrimoine, fête des voisins...), travailler en partenariat avec des organismes spécialisés à valeur pédagogique reconnue, soutenir des initiatives locales et promouvoir des artistes liés à La Ville du Bois (salon des artistes



locaux, donation Andréou, expositions...), développer avec l'association ECRI des échanges culturels avec Tirschenreuth.

- Gérer deux structures municipales : la bibliothèque et l'école de musique et de danse.



### Sport

- Faire vivre les infrastructures sportives de la ville, en optimiser l'utilisation et l'occupation.
- Développer le sport dans la commune, en organisant la balle aux prisonniers, la fête du sport ...

### Jeunesse

- Gérer la structure jeunesse ouverte aux adolescents et préadolescents.

### Vie associative

- Gérer les salles municipales et le matériel.
- Soutenir les associations, au travers de subventions, d'informations, d'aide à l'organisation de leurs manifestations (logistique, achats, communication...).

### Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
8h30 - 12h et 14h30 - 17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h

### Responsable :

**Karine Maccarone**

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 40

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

[culture.sport@lavilledubois.fr](mailto:culture.sport@lavilledubois.fr)

## Service Communication

### Missions

Informers la population sur l'actualité de la commune, à l'aide de :

- "La Feuille du Bois", magazine mensuel d'information,
- [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr), le site internet de la ville,
- le présent guide annuel municipal et associatif,
- les panneaux électroniques d'affichage,
- des panneaux fixes d'affichage administratif comprenant, entre autres, des affiches sur les événements de la ville,
- les relations avec la presse.

### Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h30 - 12h et 14h - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h

### Responsable : Sylvie Macquet

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 38

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :

[communication@lavilledubois.fr](mailto:communication@lavilledubois.fr)



## Services administratifs

### LA DIRECTION

Les services municipaux assurent leurs missions sous la responsabilité de la direction générale.

**Directrice générale des services : Régine Donneger**

**Directrice générale adjointe, responsable des affaires**

**juridiques : Christine Mermet**

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :  
affairesgenerales@lavedubois.fr

### SERVICE FINANCES ET COMPTABILITÉ

- Gérer les crédits.
- Préparer le budget.
- Solliciter les subventions.
- Mandater les factures.
- Encaisser les recettes.

**Responsable : Hélène Clément**

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 33

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel : [compta@lavedubois.fr](mailto:compta@lavedubois.fr)

### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Elaboration du budget et gestion des recrutements.
- Promotion des agents de la collectivité via la mobilité interne et la mise en œuvre de formations.

- Gestion de l'ensemble des dossiers administratifs des agents municipaux : paie, gestion des carrières, des maladies et des retraites.
- Mise en œuvre des actions en matière d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des services municipaux.

**Responsable : Fanny Coulon**

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel : [ressourceshumaines@lavedubois.fr](mailto:ressourceshumaines@lavedubois.fr)



## Secrétariat du Maire

Monsieur le Maire reçoit, sur rendez-vous :

- le jeudi à partir de 18h,
- le vendredi après-midi.

Mairie - Place du Général de Gaulle  
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

Fax : 01 64 49 59 39

Courriel :  
[mairie.secretariat@lavedubois.fr](mailto:mairie.secretariat@lavedubois.fr)

## Communiquer avec la mairie

Les services municipaux sont à votre disposition. Vous pouvez les contacter par téléphone ou, sur [www.lavedubois.fr](http://www.lavedubois.fr), en cliquant sur Contact. Ce formulaire vous permet de signaler une anomalie sur la voirie et dans les lieux et espaces publics, d'informer d'un problème de sécurité, de prendre contact avec les services municipaux...



# Vivre

dans la **commune**



Administration .....	28
Vie quotidienne .....	32
Logement .....	42
Solidarité .....	47
Enfance et jeunesse .....	52
Emploi .....	64
Loisirs .....	67



Vivre  
dans la commune

Vos  
démarches

# Administration



## Gérer ses démarches administratives

 **Service Etat Civil**  
01 64 49 59 49

Coordonnées complètes et horaires en page 21

 [service-public.fr](http://service-public.fr) ou  
[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

[Démarches administratives]

### ETAT CIVIL

#### Carte d'identité

La demande de carte nationale d'identité s'effectue à la mairie. La présence du demandeur est obligatoire (prise de l'empreinte et signature).

Gratuite, la carte nationale d'identité a une durée de validité de 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs.

**Pour un renouvellement ou une première demande, présenter les originaux suivants :**

- deux photos d'identité,
- un acte de naissance (première demande),
- une pièce justificative de domicile récente,
- l'ancienne carte d'identité pour le renouvellement,
- l'acte de mariage pour le nom marital,
- le justificatif de nationalité française le cas échéant.

En cas de perte, une déclaration de perte sera établie lors du dépôt du dossier.

En cas de vol, effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et, muni de cette attestation, refaire un dossier auprès du service Etat civil.

Dans les 2 cas, il sera demandé 25 € en timbres fiscaux et le cas échéant un acte de naissance.

#### Passeport



Depuis 2009, le passeport biométrique n'est plus délivré par la mairie de La Ville du Bois. Pour effectuer une demande et connaître la liste des documents demandés, se rapprocher des mairies de Longjumeau (01 64 54 19 00) ou de Sainte-Geneviève-des-Bois (01 69 46 67 72).

Le passeport est désormais un titre individuel. La fabrication des passeports biométriques exclut toute délivrance immédiate du titre : plus de dossier en urgence. Les délais de délivrance sont estimés à un mois minimum hors période approchant les congés.

La durée de validité est de 10 ans pour les adultes, de 5 ans pour les mineurs.

En cas de perte, refaire le dossier auprès d'une des mairies équipées, en amenant une déclaration sur l'honneur.

En cas de vol, effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et, muni de cette attestation, refaire un dossier auprès d'une des mairies équipées.



## Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il n'est plus demandé d'autorisation de sortie de territoire aux mineurs voyageant sans leurs parents. Seuls sont obligatoires les titres d'identité demandés par le pays de destination : carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne.

Cependant, certains pays imposent des pièces administratives supplémentaires, telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.

 [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)  
[Conseils aux voyageurs]

## Recensement militaire

Le jeune à partir de 16 ans doit se présenter à la mairie, seul ou accompagné, muni des pièces suivantes :

- carte d'identité,
- livret de famille,
- justificatif de domicile si la carte nationale d'identité n'est pas à la bonne adresse.

## Déclaration de vie maritale

La déclaration de vie maritale s'effectue en mairie. Les conjoints (présence des 2 obligatoire) doivent présenter :

### S'ils sont accompagnés de témoins

- 1 justificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),
- 2 justificatifs attestant de la vie commune des requérants (aux 2 noms : EDF, loyer, impôts, relevé de compte...).

### En l'absence de témoins

- 1 justificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),

- 2 justificatifs par année de vie commune sur la ville (aux 2 noms : EDF, loyer, impôts, relevé de compte...).

## Mariage

Les dossiers sont à retirer en mairie. Pour déposer la demande, prendre rendez-vous par courriel ([etatcivil@lavilledubois.fr](mailto:etatcivil@lavilledubois.fr)) ou appeler le 01 64 49 59 49. La présence des 2 futurs époux est obligatoire lors du rendez-vous.

## Reconnaissance antérieure à la naissance

Les futurs parents doivent se présenter à la mairie munis de :

- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité.

## Acte de naissance ou de mariage

Pour obtenir un extrait ou la copie d'un acte de naissance ou de mariage, trois possibilités :

- remplir une demande sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) [Démarques administratives] ;
- se présenter à la mairie avec une pièce d'identité ;
- envoyer un courrier (service Etat civil, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois) en précisant vos nom, prénoms, date de naissance, nom et prénoms des parents, date de mariage, nom des époux ; joindre une copie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée.



## Acte de décès

Pour obtenir cet acte, deux possibilités :

- remplir une demande sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) [Démarches administratives], uniquement si la personne concernée est décédée sur La Ville du Bois ou sur une autre commune mais qu'elle était domiciliée à La Ville du Bois ;
- adresser votre courrier à la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt en précisant nom, prénoms et date de décès, et en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse.

## Certificat d'hérédité

Pour un certificat d'hérédité (somme inférieure à 5 335,71 €, sinon voir un notaire), s'adresser à la mairie du domicile du défunt ou des héritiers avec :

- livret de famille du défunt,
- acte de naissance du défunt,
- justificatif du domicile du demandeur et carte d'identité,
- liste des héritiers et leurs adresses,
- acte de décès.

## Concessions cimetière

Les achats et renouvellements des concessions pluriannuelles se font en mairie.

**Tarifs 2014** (coût à l'achat) :

- Concession : 15 ans : 100 € / 30 ans : 220 € / 50 ans : 500 €
- Columbarium : 15 ans : 300 € / 30 ans : 600 €

 Règlement du cimetière : [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

## ELECTIONS

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Les inscriptions se font au plus tard le 31 décembre pour un vote l'année qui suit.

**Pour les citoyens français**, télécharger le Cerfa n° 12669\*01 sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) [Démarches administratives].

**Les citoyens européens** ont la possibilité de voter lors des élections municipales (Cerfa n° 12670\*01) et des élections européennes (Cerfa n° 12671\*01). Attention : les deux formulaires doivent être remplis pour voter aux deux élections.

Chaque année, les **jeunes** ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, sont inscrits d'office sur les listes électorales (à condition d'être recensés sur la commune). Les années de scrutin général, les jeunes devenus majeurs entre le 1<sup>er</sup> mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1<sup>er</sup> tour) sont également inscrits d'office.

Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, il convient de vous renseigner auprès de la mairie.

Toute **procuration** doit être faite auprès de la gendarmerie ou du tribunal d'instance. Amener une pièce d'identité.

## ETRANGERS

Titre de séjour : depuis mai 2011, l'accueil des ressortissants étrangers s'effectue à la préfecture d'Evry ou à la sous-préfecture de Palaiseau.

 Pour identifier votre guichet d'accueil, consultez [www.essonne.gouv.fr/sejour-etrangers/index.html](http://www.essonne.gouv.fr/sejour-etrangers/index.html)

## URBANISME

Faire des travaux chez soi : lire en page 44.



Vivre  
dans la commune



# Vie quotidienne



## Se déplacer

### TRANSPORTS EN COMMUN

 Pour préparer  
votre trajet :  
[vianavigo.com](http://vianavigo.com) ou  
[www.transilien.com](http://www.transilien.com)

 Pour préparer votre trajet  
à La Ville du Bois et dans  
les communes alentour :  
[www.transports-daniel-meyer.fr](http://www.transports-daniel-meyer.fr)

### Le RER

A peine plus éloignée que celle de Sainte-Geneviève-des-Bois, la gare RER conseillée pour les Urbisylvains est celle d'Epinais-sur-Orge (RER C). Elle peut être rejointe en bus par ligne directe (15 mn), elle bénéficie du tarif en zone 4 et sera sur le tracé de la future ligne Massy-Evry.

### Les lignes de bus sur la commune

**Circuler dans La Ville du Bois :**  
ligne 17 et navette.

**Ligne 17 :** pour rejoindre le RER C et assurer les correspondances, à La Grange aux cercles et aux Joncs Marins, vers Paris (DM 151 et DM 152), vers Massy (DM 153) ou vers Montlhéry et Arpajon (DM 151, 152 et 153).

*En service du lundi au vendredi, aux heures de pointe : de 5h30 à 9h30, et de 17h à 21h. Passage toutes les 30 minutes.*

**Navette :** gratuite, gérée par Europ'Essonne, permet de desservir les zones commerciales et d'assurer la correspondance soit vers la ligne 17, soit avec les lignes DM 151, DM 152, DM 153.

**Pour aller à la gare d'Epinais-sur-Orge (RER C) :** ligne 17.

**Pour aller à la gare de Massy (RER B) ou vers Arpajon :**  
ligne DM 153.

*En service du lundi au samedi, relie Arpajon à Massy. A La Ville du Bois, arrêts "Grange aux Cercles" et "Joncs Marins".*

**Pour aller à Paris (métro Porte d'Orléans) ou vers le sud :**  
lignes DM 151 et DM 152.

*En service du lundi au dimanche, relie Arpajon à Paris Porte d'Orléans via la RN 20. A La Ville du Bois, arrêts "Grange aux Cercles" et "Joncs Marins".*

**Pour aller au collège Louise Weiss (Nozay) :** ligne 17. Cette ligne dite "scolaire" peut être empruntée par tous (et pas seulement par les collégiens).

**Pour aller à Longjumeau :** ligne circulant des Renondaines aux lycées Jacques Prévert et Jean Perrin. *En service du lundi au samedi, le matin et le soir (ou le midi le mercredi et le samedi).* Cette ligne dite "scolaire" peut être empruntée par tous (et pas seulement par les collégiens).



### Parcours, horaires

Les différents horaires sont disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site de la ville [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) [Transports], au syndicat d'initiative ou sur [www.transports-daniel-meyer.fr](http://www.transports-daniel-meyer.fr).



## Transports accompagnés

 **CCAS, 01 69 63 32 79**

- A la demande, les personnes en difficulté peuvent solliciter un accompagnement individualisé pour les démarches administratives et leurs rendez-vous médicaux, sur le département.
- La municipalité met à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées un minibus le mardi et le vendredi de chaque semaine. Ainsi, celles-ci peuvent se rendre dans les zones commerciales au nord et au sud de la commune, alternativement.

## CIRCULATION

 **Police municipale**  
01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

### Véhicules

Pour le bien-être de tous et la sécurité de chacun, plusieurs rues du centre ville sont classées en "zone 30", périmètre dans lequel la vitesse ne doit pas dépasser 30 km/h.

La réduction de la vitesse maximum autorisée en agglomération doit permettre à tous les usagers de la route de vivre en toute harmonie, en se partageant l'espace commun. Ces zones à forte fréquentation piétonnière sont limitées par arrêté municipal, ce qui contribue à réduire les risques d'accident.

### Vélos

Bien que le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 permette aux cycles de circuler en contre sens sur la voie publique, par arrêté municipal n° PM/24/02/11, cela est interdit à La Ville du Bois en raison des voies étroites. Seule voie où les cyclistes peuvent circuler dans le sens inverse de la circulation : allée Jacques Tati/CR9/chemin de Lunézy.

## STATIONNEMENT

Il existe des zones à stationnement limité dans la commune. Celle située près des commerces est limitée à 15 minutes. Elle est signalée par des plots blancs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, seul le disque européen doit être utilisé pour le stationnement dans les zones de stationnement à durée limitée de la ville. Des disques sont à votre disposition à l'accueil de la mairie (place du Général de Gaulle).

Les véhicules stationnés sur les trottoirs, notamment aux abords des écoles, représentent un danger pour les piétons. Veillez à respecter les règles de stationnement, sous peine de verbalisation. Certaines zones sont surveillées par des caméras, permettant la vidéo verbalisation.



## Gérer ses ordures ménagères



 **Direction des Services Techniques**  
01 64 49 56 80

Coordonnées complètes et horaires en page 21

 **Sirm**  
Tél. : 09 67 00 49 92  
Courriel : [sirm91@laposte.net](mailto:sirm91@laposte.net)

 Le règlement de collecte est consultable en mairie et téléchargeable sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

### Planning de la collecte

*Lire tableau page suivante.*

Les jours fériés, la collecte de tous les flux (ordures ménagères, tri, verre, déchets verts) est assurée mais uniquement le matin. **Exceptions : les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, il n'y a pas de collecte (non plus de rattrapage).**

### Quand sortir les conteneurs ?

Les bacs roulants doivent être sortis le soir après 18h, la veille du passage du service. Ils doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte, dans le but d'éviter les vols

### Collecte des déchets : respect des professionnels

Le stationnement dans certaines rues étroites appelle à une vigilance accrue de la part des riverains et des usagers de la route. En effet, il ne faut pas empêcher le passage des camions de collecte des déchets qui sillonnent la ville entre 5h et 13h.

ou les dégradations qui coûtent cher à la collectivité.

Il est important de nettoyer régulièrement le fond des bacs, afin de faciliter le vidage.

### Où se procurer les bacs ?

Les conteneurs sont commandés auprès des services Techniques.

### Conteneurs

• En cas de perte ou de vol, vous devez :

- effectuer une déclaration sur l'honneur, sur papier libre, certifiant avoir perdu ou détérioré votre conteneur ;
- pour signaler un vol, effectuer une déclaration sur l'honneur accompagnée de la main courante délivrée par la police mu-

suite page 37 →



## VILLE\* CONTENANT CE QU'IL FAUT METTRE

Tout venant  
Lundi  
et jeudi\*  
Conteneur  
couvercle gris  
dans le tri sélectif ni dans les encombrants.

Plastiques,  
emballages,  
cartons,  
papiers  
Conteneur  
couvercle  
jaune  
Mercredi\*  
Bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons :  
bouteilles d'eau, de lait ou de soda, flacons  
d'adouçissant, de lessive, de liquide vaisselle,  
conteneurs à vin, flacons en plastique de shampoing,  
de bain moussant ou gel douche, briques alimentaires  
avec ou sans bouchon bien vidées, boîtes de conserve,  
canettes, boîtes et leur suremballage en carton,  
bouteilles en plastique ayant contenu des  
corps gras, aérosols, barquettes en aluminium..

Verre  
Lundi\*  
Caissette  
verte  
Bouteilles, pots et bocaux en verre.

Déchets verts  
(du 1<sup>er</sup> avril au  
30 novembre)  
Lundi\*  
Sacs ouverts (limités à 5)  
et fagots (limités à 2)

Encobrant  
1<sup>er</sup>  
vendredi  
du mois  
Le mobilier, les cartons et emballages  
volumineux limités à une longueur  
de 2 mètres et un volume de 1,5 m<sup>3</sup>  
et 70 kg.



## CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE

Tout ce qui peut être recyclé.

Sacs en plastique, petits emballages en plastique  
tels que pots de yaourt, de crème fraîche ou  
barquettes en polystyrène.  
Tout ce qui contient des restes, les couches  
culottes, les papiers salis ou gras.  
Films en plastique enveloppant les revues  
et les emballages.

Faïence, pots en terre, vaisselle (assiettes, verres),  
vitrage, ampoules électriques et néons.

Les acides, solvants, aérosols, bases, peintures  
et vernis, tubes fluorescents ou néons, lampes à  
économie d'énergie, radiographies, piles, batteries,  
produits de laboratoire identifiés, phytosanitaires,  
produits non identifiés, pneus, déchets amiantés,  
gravats, bouteilles de gaz, fenêtres, appareils  
électriques et électroniques, pièces automobiles.

### \* hors cas particuliers : RN 20 et voies étroites

RN 20

Ch. du Plateau et de la Garenne

Mardi et vendredi

Vendredi

Mardi

Mardi

Vendredi



nicipale ;

- remettre ces documents aux services Techniques.

- En cas de détérioration, contactez les services Techniques pour signaler le sinistre.

Dans tous les cas, les services Techniques enregistreront votre demande, puis le prestataire agréé Citec-Environnement prendra contact avec vous pour confirmer la date de son passage.

### Verre

Les Urbisylvains peuvent se procurer le bac pour le verre auprès des services Techniques, sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Déchets végétaux

Le dépôt des déchets verts est autorisé le dimanche à partir de 18h, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre. Les fagots (2 maximum) ne doivent pas dépasser un mètre et les sacs (5 maximum) doivent rester ouverts. Les déchets verts doivent être déposés dans les poubelles, sacs en plastique ou sacs en papier.

Brûlage des déchets verts :  
lire en page 40.



## Autres déchets

### Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) comprennent les ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions etc.

Si vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, le commerce qui vous le vend doit vous reprendre l'ancien. Dans le cas contraire, vous devez amener votre appareil usagé à la déchèterie de Villejust.

### Les déchets spéciaux et à risques infectieux

Les acides, solvants, aérosols, bases, peintures et vernis, tubes fluorescents ou néons, lampes à économie d'énergie, radiographies médicales, piles, batteries, produits de laboratoire identifiés, phytosanitaires, matériels ou matériaux piquants, coupants ou tranchants, produits sanguins à usage thérapeutique, produits non identifiés, pneus, déchets amiantés, gravats, bouteilles de gaz, fenêtres, sont collectés aux points suivants :

- Centre Technique Municipal de Montlhéry, 14 rue de la Chapelle, le lundi matin de 9h à 12h ;
- Centre Technique Municipal de Ballainvilliers (3 rue du Petit Ballainvilliers) ;
- déchèterie de Villejust.

### Halte aux déchets sauvages

En 2011, la collecte des déchets sauvages a coûté à la collectivité 13 200 €. Ce montant financier correspond au ramassage de 15 à 20 tonnes et ne comprend en outre ni les frais de personnel, ni l'utilisation du matériel (véhicule...). Deux agents des services techniques passent 4/5<sup>e</sup> de leur temps à ramasser ces déchets qui auraient dû être amenés en déchèterie. La municipalité en appelle à la solidarité et au civisme.



### Les médicaments

Les pharmacies de La Ville du Bois reprennent les médicaments périmés. Attention, il est important d'amener les plaquettes, boîtes, flacons... dans des sacs fermés. Toute seringue usagée peut être également apportée, placée dans la boîte jaune remise lors de son achat..

### Les déchets contenant de l'amiante

Les déchets des particuliers contenant de l'amiante ne sont

plus acceptés par la déchèterie de Villeparisis. Les particuliers peuvent amener leurs déchets au centre d'enfouissement REP. Pour connaître les horaires et les conditions d'accès, prendre directement contact avec le centre.

#### Centre d'enfouissement REP

Angle RN 3 et départementale 404  
77410 Claye Souilly  
Tél. : 01 60 27 08 22

## Déchèterie

Le volume des déchets autorisés par mois et par badge est de 5 m<sup>3</sup>. Par passage, ce volume s'élève à 2 m<sup>3</sup> pour les végétaux et 1 m<sup>3</sup> pour les autres déchets. **Le nombre de passages est limité à 30 par an.** En raison de la forte affluence les samedis et dimanches, un seul passage est autorisé le week-end. L'accès est gratuit. Un badge est remis au chauffeur lors de son premier passage, sur présentation d'une carte d'identité\* et d'un justificatif de domicile. Seules les voitures particulières, avec ou sans remorque, et les véhicules utilitaires dont le PTAC (poids total autorisé en charge) ne dépasse pas 5,5 tonnes, sont autorisés. La déchèterie de Villejust accepte les déchets suivants :

- gravats (briques, parpaings...),
- déchets encombrants (plâtre, meubles, canapés...),
- déchets végétaux,
- déchets incinérables (cartons, polystyrènes, films plastiques...),
- ferraille (mobilier métalliques, sommiers, jantes, bicyclettes, récipients vides et non souillés...),

- déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, ordinateurs, cafetières, téléviseurs, lampes basse consommation et tubes fluorescents...),
- déchets dangereux ménagers (piles, peintures, engrais, batteries, bouteilles de gaz...) et consommables informatiques (cartouches d'encre...).

\* Afin de lutter contre les fraudes, cette pièce d'identité peut vous être demandée au moment du passage.

#### Déchèterie de Villejust

Chemin départemental 118  
ou avenue des Deux Lacs (GPS)  
Zone industrielle de Courtaboeuf  
91140 Villejust  
Tél. : 01 64 53 30 36 / 00  
Horaires : du lundi au samedi,  
de 9h à 17h45 (sans interruption),  
le dimanche et certains jours fériés,  
de 9h à 12h45.  
Fermeture les  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 14 juillet,  
15 août, 25 décembre.



## Vivre ensemble

### Avis aux promeneurs des bois

Par arrêté municipal, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble des zones boisées de la commune.

### Occupation du domaine public

Vous souhaitez bloquer un tronçon du trottoir en prévision de votre déménagement ou une partie de la voie pour installer un échafaudage ?

Pour toute occupation temporaire du domaine public (trottoir ou chaussée), il est impératif d'effectuer une demande écrite auprès de la police municipale, qui examinera votre demande. Si elle n'est pas de nature à entraver la circulation, la police municipale vous délivrera une autorisation d'empiètement.

### **Bruit** Police municipale

01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

### Les nuisances sonores autorisées

Certaines nuisances sonores sont autorisées, à des moments définis :

- du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-19h ;
- le samedi : 9h-12h et 16h-18h ;
- le dimanche et les jours fériés : 10h-12h et 16h-18h.

En dehors de ces créneaux horaires, chacun doit respecter la tranquillité des autres. La gendarmerie nationale et la police muni-

cipale sont habilitées à dresser les procès-verbaux correspondants, en cas de trouble de voisinage occasionné par le tapage diurne ou nocturne.

### Les nuisances sonores non autorisées

En cas de pollution sonore en dehors des créneaux précisés ci-contre, essayer dans un premier temps de régler le problème à l'amiable.

Le décret du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage a élargi la définition de l'infraction en réglementant aussi bien les bruits provenant d'activités professionnelles ou de loisirs que ceux émanant de chantiers et les bruits domestiques. C'est l'article R 48-2 du Code de la santé publique qui caractérise les éléments constitutifs de l'infraction. Pour être condamnable, le bruit doit être "de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

### Entretien des propriétés

Chaque propriétaire ou locataire est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords. Ces obligations sont régies par le code général des collectivités territoriales.

### Le salage

Il est demandé à chaque habitant de déneiger le pas de sa porte. En période hivernale, des bacs avec sel et sable destinés à traiter dans



les meilleurs délais des difficultés locales, sont disposés en différents carrefours de la ville. Utiles aux agents municipaux en charge de l'entretien des voies, ils sont aussi à la disposition des habitants qui peuvent ainsi déneiger le trottoir entourant leur domicile.

### Les déchets verts

Le brûlage à l'air libre de tous déchets (herbes sèches, coupes d'arbres et autres matières végétales) est interdit toute l'année, mais toléré en foyer fermé du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai, sous réserve de ne pas gêner les voisins. Il est important de conditionner les déchets de jardin et de les déposer sur le trottoir, pour un ramassage par le prestataire.

### Au printemps

Conformément au code civil et au code des collectivités locales, les Urbisylvains sont tenus d'entretenir en priorité les abords de leur propriété, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et pelouses...

### Le ramassage des feuilles

Il convient aux habitants de balayer le trottoir bordant leur propriété, afin d'éviter tout accident malencontreux (piéton glissant sur les feuilles...).

## Animaux

### Chiens

Dans le cadre des missions de pouvoirs de police du Maire et conformément aux dispositions de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008, la police municipale attribue un permis de détention obligatoire pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie.

### Chats

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les propriétaires de chat ont l'obligation de rendre identifiable leur animal, soit par une puce électronique, soit par un tatouage.

### Pigeons

Afin de limiter les nuisances générées par les pigeons, il est demandé de ne pas les nourrir sur la voie publique.

## Faire ses courses

Outre plusieurs commerces de proximité en centre ville, La Ville du Bois propose de nombreuses enseignes au nord (centre commercial VDB), au sud (ZAC des Graviers) et le long de la RN 20.

 [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)





## S'informer

 **Service Communication**  
01 64 49 55 38

Coordonnées complètes et horaires en page 25

### Magazine d'information

Mensuel, le magazine municipal "La Feuille du Bois" relate l'actualité de la ville.

 Le dernier numéro est consultable en ligne et les numéros précédents téléchargeables :  
[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

### Guide municipal et associatif

Edité tous les ans et distribué en août, ce guide présente les compétences et actions de la mairie, et l'ensemble des associations de la ville.

### Site internet

Mis à jour régulièrement, le site internet [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) est le moyen d'informations le plus proche de l'actualité. Il relate également les grandes réalisations et projets importants.

- En page d'accueil se trouvent quelques actualités.
- Un agenda centralise tous les rendez-vous culturels, démocratiques, associatifs...
- Une lettre d'information électronique est envoyée 2 fois par mois aux personnes inscrites : [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

Fin 2014, une nouvelle version du site sera en ligne.

### Panneau électronique d'affichage

Situé devant la mairie, il donne les informations municipales essentielles.

### Panneaux d'affichage permanent

On les trouve dans différents lieux de la ville. Des panneaux d'affichage libre sont disponibles pour les associations. D'autres sont réservés à l'affichage administratif (compte-rendu des conseils municipaux par exemple) et aux affiches sur les commémorations et manifestations officielles.

### Compte-rendu des conseils municipaux

Les conseils municipaux se tiennent environ une fois par mois. A l'issue, un procès-verbal est rédigé et mis à la disposition de la population. Il est un moyen complet et précis de s'informer des décisions débattues et prises par l'équipe municipale.

 Les compte-rendus sont affichés sur les panneaux d'affichage municipal et téléchargeables sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

### Accueil mairie

A l'accueil de la mairie et des services municipaux, affiches et dépliants sont à la disposition de la population.



Vivre  
dans la commune



# Logement



## Se loger

### Bien se renseigner avant tout achat

Avant d'acheter sur la commune, les personnes sont invitées à se rapprocher du service Urbanisme, qui les renseignera sur la localisation du terrain, les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) liées à d'éventuels projets d'extension ou de réaménagement, les projets futurs de la commune etc.

 **Service Urbanisme**  
01 64 49 56 80

Coordonnées complètes  
et horaires en page 22

.....

### Effectuer une demande de logement aidé

 **Service Logement (CCAS)**  
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

La demande de logement aidé s'effectue auprès du service Logement habilité à délivrer un numéro d'inscription régional. Un formulaire est à compléter en inscrivant les huit communes préférentielles et en joignant les

deux derniers avis d'imposition, la carte d'identité, le livret de famille, un justificatif de ressources, une attestation CAF. Le dossier est adressé en Préfecture. Une aide supplémentaire peut éventuellement être obtenue via l'employeur (1 % patronal).

La demande est valide un an, à compter du jour de son enregistrement. Elle doit être renouvelée à la date anniversaire. Les logements aidés présents sur la commune appartiennent à des sociétés à statut HLM. Néanmoins, le service Logement est à même de soumettre des dossiers lors d'une vacance de logement.

### Adresses utiles

> **ADIL** - Association Départementale d'Information sur le Logement  
Centre d'information sur l'habitat  
1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut  
91003 Evry  
Tél. : 01 60 77 21 22

> **PACT Essonne**  
1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut  
91003 Evry  
Tél. : 01 60 78 53 00



## Faire des travaux chez soi

 [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Réalisations techniques

 **Direction des Services Techniques**

01 64 49 56 80

Coordonnées complètes  
et horaires en page 21

#### Adduction

Raccordement par la Lyonnaise des Eaux qui fera suivre le dossier administratif. Tél. : 01 69 18 26 00

#### Assainissement

Pour toute autorisation de branchement au réseau d'assainissement, effectuer une demande écrite aux services Techniques. Le raccordement sera réalisé par une entreprise d'assainissement, au choix du demandeur.

#### Electricité, gaz

EDF Brétigny-sur-Orge :

08 10 01 03 33

GDF Brétigny-sur-Orge :

08 10 80 08 01

#### Téléphone

France Télécom (tél. : 1013) ou, en cas de dégroupage total, tout autre opérateur.

#### Création ou modification d'un "bateau"

En vue de réaliser un bateau sur le trottoir, effectuer une demande auprès des services Techniques : consulter les conditions de réalisation et remplir un formulaire.

### Demandes d'autorisation d'urbanisme

 **Service Urbanisme**  
01 64 49 56 83

Coordonnées complètes  
et horaires en page 22

#### Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire. Il est délivré gratuitement.

 **Télécharger le formulaire Cerfa n° 13410\*01**  
sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)  
[Démarches administratives]

#### Permis de construire une maison individuelle

Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

 **Télécharger le formulaire Cerfa n° 13406\*01**  
sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)  
[Démarches administratives]





### Permis d'aménager

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

 [Télécharger le formulaire](#)  
Cerfa n° 13409\*01  
[sur www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)  
[Démarches administratives]

### Transfert de permis de construire

Le transfert du permis de construire est possible lors d'un changement de bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité. En effet, le permis de construire est attaché au projet et non à la personne bénéficiaire. Il n'est pas automatique et fait l'objet d'une décision prise par l'autorité compétente au moment de la demande de transfert.

Le transfert du permis de construire ne repose sur aucun fondement réglementaire, mais résulte d'une simple pratique administrative, reconnue par la jurisprudence.

 [Télécharger le formulaire](#)  
Cerfa n° 13412\*01  
[sur www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)  
[Démarches administratives]

### Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment. Il est exclusivement destiné à empêcher les démolitions des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural, urbain ou paysager. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

 [Télécharger le formulaire](#)  
Cerfa n° 13405\*01  
[sur www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)  
[Démarches administratives]

### Déclaration préalable

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance. La demande de déclaration préalable fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt et reste affichée pendant toute la durée de l'instruction du dossier.





**Attention !** Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, les travaux d'extension ou de réalisation inférieure à 5 m<sup>2</sup> ne sont plus soumis à autorisation.

 [Télécharger le formulaire Cerfa n° 13404\\*01 sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\)](#)  
[Démarches administratives]

### **Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité**

Un modificatif est déposé lorsque le demandeur souhaite modifier un permis de construire ou un permis d'aménager qui a été délivré, à condition que :

- le permis soit toujours en cours de validité,
- le projet ne soit pas fondamentalement changé,

- la conformité des travaux n'ait pas encore été acquise.

**Attention !** Un permis est valable deux ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an. Un modificatif ne peut pas être déposé sur une déclaration préalable. En cas de modification du projet, il faut redéposer une demande de déclaration préalable.

 [Télécharger le formulaire Cerfa n° 13411\\*01 sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\)](#)  
[Démarches administratives]

## S'absenter

 [Police municipale](#)  
01 64 49 55 60  
Coordonnées complètes et horaires en page 24

### **Prévention des cambriolages**

Sept cambriolages sur dix ont lieu pendant la journée. Pour prévenir un tel désagrément, voire traumatisme, quelques précautions doivent être prises.

 [Formulaire à télécharger sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\)](#)

### **Tranquillité vacances**

L'opération tranquillité vacances permet de partir en congés l'esprit libre. Avant toute absence de longue durée (7 jours ou plus), remplir une fiche "opération tranquillité vacances", au poste de police municipale. En connaissant les dates d'absence du propriétaire, les fonctionnaires de la police municipale effectueront régulièrement des passages au domicile pour vérifier si tout est normal.

Les personnes isolées peuvent également se faire connaître.

 [Formulaire à télécharger sur \[www.lavilledubois.fr\]\(http://www.lavilledubois.fr\)](#)



# Solidarité



## Bénéficier d'aides



### CCAS

01 69 63 32 79

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

Le CCAS instruit les dossiers d'aide sociale, en collaboration avec les partenaires de l'action sociale intervenant sur la commune.

### Aides légales et départementales

Le CCAS aide les personnes à constituer des dossiers pour :

- les aides aux transports pour les personnes âgées (carte Navigo, chèque taxi),
- le placement en maison de retraite (dossier d'aide sociale),
- l'obligation alimentaire,
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- les demandes de carte d'invalidité,
- les demandes d'allocation adulte handicapé,
- la prestation de compensation du handicap.

### Aides facultatives

- Aides classes transplantées
- Aides Fonds solidarité Energie
- Aide à l'acquisition de matériel informatique (soumise à un niveau de ressources)
- Repas à domicile pour les personnes âgées, isolées, dépendantes et/ou handicapées
- Accompagnement dans les démarches administratives des personnes en situation précaire
- Accompagnement physique des personnes âgées pour des rendez-vous spécifiques

### Accompagnement social et juridique

- **Une assistante sociale** reçoit au CCAS, uniquement sur rendez-vous, les mardis et jeudis matin. Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale ou pour la rencontrer à la Maison Départementale des Solidarités (2 avenue François Mitterrand, 91380 Chilly-Mazarin), contacter le 01 69 79 93 35.
- **Le camion PMI** (protection maternelle infantile) tient une permanence les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> vendredis du mois, sur le parking de l'Escale. Tél. : 06 80 72 81 94.
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie** assure une permanence à Nozay (bâtiment du Gros Chêne, 4 bis rue du Gros Chêne), le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois de 14h à 17h, ou à Longjumeau (agence locale CPAM, 86 boulevard du docteur Cathelin), les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h30. Renseignements : 36 46 ou [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- **Accompagnement administratif et juridique** (logement, famille, travail, étrangers, consommation, surendettement), sur rendez-vous : permanence gratuite assurée tous les 15 jours par l'association Nouvelles Voies, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Prendre rendez-vous au 01 69 63 32 79.



## Contacts utiles

### Numéros d'urgence :

lire en page 92

### Contact petite enfance :

lire en page 56

### Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

37, avenue Aristide Briand  
91298 Arpajon cedex  
Adresse postale : CAF de l'Essonne, 91032 Evry Cedex  
Tél : 0 810 25 91 10

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

3, avenue Aristide Briand  
91040 Evry  
Tél. : 36 46

### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

17 cours Blaise Pascal  
91000 Evry  
Tél. : 01 60 78 46 30  
contact@cidff91.org  
Ligne d'information juridique départementale, du lundi au vendredi de 14h à 17h.  
Permanences hebdomadaires.

### Mediavipp 91 - Association départementale d'aide aux victimes

Tribunal de Grande Instance  
Rue Mazières - 91000 Evry  
Tél. : 01 60 78 84 20  
Permanences mensuelles sans rendez-vous.

### Croix-Rouge

82, rue Alfred Dubois  
91460 Marcoussis  
Tél. : 01 69 01 92 42

### Centre de planification familiale - CCAS

142 rue Pierre et Marie Curie  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 69 74 13 14

### Maison des adolescents de l'Essonne

7 rue Paul Langevin  
91700 Sainte-Geneviève-Bois  
Tél. : 01 60 15 26 22

### Maison départementale des solidarités

2 avenue François Mitterrand  
91380 Chilly Mazarin  
Tél. : 01 69 79 93 35

### Protection Maternelle et Infantile (PMI)

142 rue Pierre et Marie Curie  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 69 74 13 14

### Secours catholique

10 rue Ambroise Paré  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 94 92  
(répondeur)

Permanence les mardis et vendredis, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

### Secours populaire

10 rue Ambroise Paré  
91620 La Ville du Bois  
Permanence le jeudi de 10h à 12h. Distribution alimentaire les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> jeudis du mois, de 14h à 15h30.

### Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort  
91000 Evry  
Tél. : 01 69 91 78 00

Elle délivre :

- la carte d'invalidité,
- la prestation de compensation du handicap,
- la carte station debout pénible,
- la carte européenne de stationnement (stationnement place handicapés),
- la reconnaissance travailleur handicapé,
- le reclassement professionnel.



## Contacts utiles (suite)

### Accompagnement administratif et juridique

Permanence gratuite,  
tous les 15 jours, au CCAS  
(23 rue du Grand Noyer)  
Prendre rendez-vous  
au 01 69 63 32 79

### Centre Médico-psychologique (adultes)

181 route de Corbeil  
91700 Sainte-Geneviève  
Tél. : 01 60 48 74 80

### Mission Locale des 3 Vallées

Antenne de Montlhéry  
Place Louis Daniel Meyer  
91310 Montlhéry  
Tél : 01 64 49 78 02

### Paroles de Femmes

(femmes victimes de violences conjugales)

Maison de la formation et de l'emploi (2<sup>e</sup> étage)  
10 avenue du Noyer Lambert  
91300 Massy  
Tél. : 01 60 11 97 97

### Commission Départementale de Conciliation

(différends bailleur/locataire)  
Immeuble Espace Europe 1  
5-7 rue François Truffaut  
Courcouronnes  
91008 Evry Cedex  
Tél. : 01 69 87 30 22

## Les seniors

### Prévention

#### Canicule



#### CCAS

01 69 63 32 79

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

Chaque année, l'été approchant, les personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou en situation de handicap, sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS afin de s'inscrire sur un registre. Ainsi, durant tout l'été, ces personnes sont contactées en cas de fortes chaleurs.

Pour s'inscrire sur le registre, contacter le CCAS au 01 69 63 32 79.

Renseignements sur la canicule :  
0 800 06 66 66 (n° vert, gratuit)

#### Tranquillité seniors



#### Police municipale

01 64 49 55 60

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24



#### Urgences gendarmerie : 17

La police municipale et le CCAS s'attachent à organiser ponctuellement des opérations de prévention en direction des seniors. Ainsi, pour les aider à acquérir les bons gestes, des conférences publiques sur la sécurité sont proposées aussi fréquemment que possible. Des intervenants informent sur les réflexes permettant de se prémunir contre les pickpockets, se protéger contre les dangers d'internet, prendre quelques précautions en cas d'absence, prévenir les vols lors des retraits sur les distributeurs de billets, éviter la ruse de certains agresseurs, etc.



## Services et accompagnement

 **CCAS**  
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

### La livraison des repas

Ponctuellement ou de façon régulière, toute personne (âgée, dépendante, handicapée ou momentanément empêchée), domiciliée dans la commune, peut bénéficier de la livraison à domicile de ses repas :

- les midis, du lundi au vendredi ;
- le week-end ou les jours fériés (service mis en place en collaboration avec la communauté d'agglomération).

Tous les repas sont confectionnés au restaurant scolaire ; ils ne peuvent prendre en compte les régimes alimentaires spécifiques.

### La téléalarme

Les personnes âgées, dépendantes et/ou en situation de handicap peuvent bénéficier de la téléalarme, pour continuer à vivre chez elles en toute sécurité, 24 heures sur 24. Les frais de location sont pris en charge, pour les personnes non imposables, par le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour effectuer une demande, contacter le CCAS. Un avis d'imposition sera demandé.

### L'accompagnement à la demande

Le CCAS propose aux personnes âgées, valides ou handicapées, et isolées, un service d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux et administratifs, dans le département de l'Essonne.

Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre, les demandes d'accompagnement devront être formulées au CCAS au plus tard 48 heures avant la date du rendez-vous. Les accompagnements

peuvent avoir lieu sur les créneaux suivants :

- lundi, jeudi, de 14h à 17h,
- mardi, de 9h à 12h et 14h à 17h,
- mercredi, de 9h à 12h.

### Les aides à domicile

Pour les personnes les plus fragilisées, isolées et en demande d'aide pour le soutien à domicile, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) propose un service de proximité : le service d'accompagnement social. Il évalue les besoins à domicile et aide à la mise en place de services : aide à domicile, mise en relation avec les services sociaux, les associations...

**CLIC** - 77 rue du Perray  
91160 Ballainvilliers  
Tél. : 01 69 80 46 92

### Croix-Rouge

(service de soins infirmiers à domicile)

82 rue Alfred Dubois  
91460 Marcoussis  
Tél. : 01 69 01 92 42

## Contacts utiles

### Repotel

43 rue de Verdun  
91700 Villiers-sur-Orge  
Tél. : 01 69 46 70 00

### Les Magnolias

(hôpital gériatrique)  
77 rue Perray  
91160 Ballainvilliers  
Tél. : 01 69 80 46 46

### Les Parentèles

(maison de retraite spécialisée dans la maladie d'Alzheimer)  
18 allée Victor Hugo  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 18 00



Vivre  
dans la commune



# Enfance et jeunesse



## Petite enfance

### Service Petite Enfance 01 69 63 32 77

Coordonnées complètes  
et horaires en page 23

La Ville du Bois a mis en place une politique cohérente et de qualité en faveur de l'enfance et de la famille. Ce secteur en expansion répond à une volonté municipale forte qui tend vers le libre choix des parents, du mode de garde pour leur enfant. La diversification des modes d'accueil du jeune enfant et le développement de la capacité d'accueil sont accompagnés d'un effort constant visant à garantir la sécurité et la qualité de cet accueil.

### RAM communal

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Nelly Gueguen

Espace "Les Lutins du Bois"

11 chemin des Berges

91620 La Ville du Bois

Tél. bureau : 01 69 63 32 72

Tél. salle d'animations :

01 69 63 33 60

Courriel : ram@lavilledubois.fr

### Horaires et lieu d'accueil et de permanences

- Permanences téléphoniques (01 69 63 32 72) les mardis de 13h à 16h et jeudis de 13h à 15h.

- Permanences sur rendez-vous les mardis de 16h à 19h et les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> samedis du mois de 9h à 12h. Les animations collectives sont gratuites et sur inscription pour les assistantes maternelles et les enfants.

#### > En période scolaire

- Espace "Les Lutins du Bois", lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30.

#### > En période de vacances scolaires (1<sup>ère</sup> semaine uniquement)

- Espace "Les Lutins du Bois", lundi et jeudi de 9h30 à 11h30.
- Ecole des "Renondaines", mardi de 9h30 à 11h30.

### Missions du RAM

- Informer et orienter les familles.
- Informer et accompagner les assistantes maternelles.
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants.
- Permettre les échanges assistantes maternelles/enfants/parents.

A ce jour, une cinquantaine d'assistantes maternelles agréées et indépendantes proposent la garde d'enfants à leur domicile. Une liste de ces dernières est disponible à l'accueil de la mairie ; pour obtenir la liste mise à jour des disponibilités, contacter le Relais Assistantes Maternelles.





## Multi-accueil "Les Ecureuils du Bois"

Directrice : Sandrine Mousseigne  
11 chemin des Berges  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 80 63 41  
Fax : 01 69 80 63 42  
[multiaccueil@lavilledubois.fr](mailto:multiaccueil@lavilledubois.fr)

### Deux formules d'accueil

Le multi-accueil offre 20 places et associe deux modes de garde : l'accueil régulier de type crèche et l'accueil occasionnel de type halte garderie. Les enfants, âgés de 4 mois jusqu'à l'entrée en école maternelle, sont accueillis dans l'établissement du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

L'équipe se compose d'une directrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, de 3 auxiliaires de puériculture, de 2 aides auxiliaires, d'un agent polyvalent petite enfance et d'un agent des services techniques.

### > Pour l'accueil régulier

Les pré-inscriptions se font auprès de la directrice de l'établissement, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, et peuvent être effectuées à partir du 4<sup>e</sup> mois de grossesse. Les dossiers de demande peuvent être retirés sur place ou sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr). Ils sont traités anonymement par un groupe de travail appelé "groupe d'attribution des places".

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois, téléchargeable sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou copie de la carte d'allocataire Caf,
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 pour les personnes non allocataires Caf.

### > Pour l'accueil occasionnel

L'inscription se fait sur rendez-vous avec la directrice :

- lundi et mercredi : 9h30 - 12h,
- mardi et jeudi : 17h30 - 18h30.

Les familles devront présenter :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois, téléchargeable sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou copie de la carte d'allocataire Caf,
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 pour les personnes non allocataires Caf,
- livret de famille,
- attestation "Vitale" des parents,
- carnet de santé de l'enfant,
- certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin qui suit l'enfant,
- attestation d'assurance "responsabilité civile" mentionnant les nom et prénom de l'enfant.

Les familles peuvent bénéficier de deux créneaux par semaine, sous réserve de places disponibles.

L'accueil s'organise de la manière suivante :

- 2 demi-journées (créneaux horaires entre 8h30 et 11h45, et entre 14h30 et 17h45),
- ou une journée complète avec repas.

Les réservations se font par téléphone le jeudi de la semaine précédant l'accueil, de 9h30 à 12h.





## Accueil parents- enfants "1 2 3 Soleil"

Espace "Les lutins du Bois"  
11 chemin des Berges  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 63 32 72  
petiteenfance@lavilledubois.fr

### Horaires d'accueil du public

Vendredi : 8h45 - 11h

C'est un espace de rencontres et d'échanges entre parents, enfants et accueillants. Cet accueil, gratuit, est réservé aux enfants de moins de 4 ans non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiers (parents, grands-parents) domiciliés sur La Ville du Bois. L'accueil ouvre ses portes les vendredis de 8h45 à 11h, hors vacances scolaires, à l'espace "Les lutins du Bois". Les futurs parents sont les bienvenus.

- Pour les petits, c'est l'occasion de découvrir un lieu d'éveil et de socialisation adapté à leur âge et à leurs besoins.
- Pour les adultes, c'est la possibilité de se détendre avec son enfant et de partager ses préoccupations de parents.

- Pour tous, ce lieu permet de passer un moment ensemble, tout simplement.

Un vendredi sur deux, un atelier est proposé (peinture, pâte à modeler, motricité, pâtisserie, chant, conte...). Les autres vendredis sont réservés à l'accueil libre : jeux libres pour les enfants favorisant la rencontre et l'autonomie, et permettant aux adultes de se retrouver, de créer des liens et d'échanger...

Un programme est disponible dans les structures. Renseignements auprès de Nelly Gueguen, éducatrice de jeunes enfants (01 69 63 32 72).

## Accompagnement des familles

### Consultations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile, le camion "le Balladin" assure des permanences sur le parking de l'Escale (14 chemin des Berges) :

- les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> vendredis de chaque





mois (consultation médicale sur rendez-vous),

- les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> mardis de chaque mois (conseils et pesée).

Pour prendre rendez-vous, contacter "le Balladin" au 06 80 72 81 94.

### Préparation à l'accouchement

Dans le cadre des actions de la Protection Maternelle et Infantile, Mme Longuet, sage-femme du secteur de La Ville du Bois, organise des séances gratuites de préparation à l'accouchement, les mardis de 14h30 à 16h30 à l'Espace "Les lutins du Bois" (11 chemin des Berges, derrière la crèche, à La ville du Bois).

Renseignements et inscriptions :  
01 69 79 93 35

### Relations parents employeurs/assistantes maternelles

Contacts utiles concernant le contrat de travail et la convention collective des assistants maternels et particuliers employeurs :

- FEPEM (Fédération nationale des Particuliers employeurs) sur [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr) ou par téléphone, avec une ligne accessible aux parents employeurs (0 820 024 324) ou aux assistantes maternelles (0 825 347 347)
- CASAMAPE (Conseil Assistance Service aux Assistantes Maternelles et Parents Employeurs) : [www.casamape.fr](http://www.casamape.fr)
- CIRA (Centre Interministériel de Renseignements Administratifs) : 39 39 ou [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr).

## Contacts utiles

**Numéros d'urgence** : lire en page 92.

### PMI du secteur de La Ville du Bois

142 rue Pierre et Marie Curie  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 69 74 13 14

### Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)

Les boutons d'Or  
52 rue Hector Berlioz  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
Tél. : 01 69 46 52 91

### Centre Médico-Psychologique (enfants et adolescents)

14 chemin de la Croix du Mesnil  
91310 Longpont-sur-Orge  
Tél. : 01 64 49 02 42



## Enfance

 **Service Éducatif**  
01 64 49 59 45

Coordonnées complètes  
et horaires en page 23

### Quotient familial

Depuis 2013, les familles doivent obligatoirement actualiser leur quotient familial, chaque année, dans les 3 premières semaines de janvier, auprès du service Éducatif. Ce quotient est valable pour l'année civile. Il sert de base aux familles pour ajuster les tarifs des différents services attachés aux enfants.

Pièces à présenter : prestations annuelles CAF N-1 et avis d'imposition sur les revenus N-1.

### Écoles

Les écoles accueillent les enfants de 8h30 à 16h, avec une pause méridienne de 11h45 à 14h.

#### Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée 2014-2015 :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
8h30-11h45 et 14h-16h
- Mercredi : 8h30-11h30

#### **Ecole maternelle**

**Marie Curie** - 6 classes

Rue des Ecoles  
Tél. : 01 64 49 59 27

#### **Ecole maternelle et élémentaire Les Renondaines**

(petite section à CE1) - 6 classes

Vieux Chemin de Montlhéry  
Tél. : 01 64 49 04 08

#### **Ecole élémentaire**

**Ambroise Paré** - 15 classes

Rue des Ecoles  
Tél. : 01 64 49 59 26

#### **Ecole privée Notre Dame**

(maternelle et élémentaire)

7 rue des Cailleboudes

Tél. : 01 69 01 28 17

[www.notredame-vdb.com](http://www.notredame-vdb.com)

Les inscriptions se font à l'école.

#### **L'étude dirigée pour les cycles 3**

Un enseignant en charge de 15 élèves maximum aide aux devoirs, à l'école Ambroise Paré, entre 16h et 18h (dont 30 minutes de récréation jusqu'à 16h30). Le goûter est fourni. Ce dispositif concerne uniquement les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2.

#### **Le conseil d'école**

Chaque école constitue un conseil d'école qui réunit enseignants, parents et représentants de la municipalité. Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire.

#### **Le Rased**

Le Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) a pour mission d'aider les enfants en grande difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants, des parents et parfois des élèves eux-mêmes. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les ateliers pédagogiques complémentaires (APC) et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

Le Rased comprend des enseignants spécialisés et une psychologue scolaire, qui interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.



## La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé. En début d'année scolaire, la caisse des écoles remet un dictionnaire à chaque CM2. A Noël, la caisse des écoles de La Ville du Bois offre un goûter aux enfants et subventionne un spectacle. Elle soutient la fête des écoles publiques en juin.

La caisse des écoles est composée de trois élus, dont le maire, et de trois représentants de parents d'élèves. La comptabilité est assurée par un agent communal.

## Inscription scolaire

L'inscription dans les écoles publiques se fait en mairie, auprès du service Educatif, à partir de janvier de l'année où l'enfant rentre à l'école. L'enfant qui effectue sa rentrée en septembre doit avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année de rentrée.

### Les documents suivants doivent être présentés :

- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- carnet de santé à jour des vaccins (DTP ou DTCP).

La commune est divisée en deux secteurs : nord et sud. L'affectation est établie en fonction de l'adresse du domicile de l'élève et des disponibilités de chaque secteur.

## Transport scolaire

### Pour les élémentaires

Il s'agit d'assurer le transport des enfants de plus de 6 ans de la ville à destination de l'école Ambroise Paré. Ce service est gratuit pour les habitants (coût pris en charge par la ville : 108 € par enfant).

Les services de transports scolaires des enfants sont gérés par le Conseil général. Un accompagnateur communal assure la sécurité et le bon déroulement du trajet. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant n'est accepté s'il ne possède pas sa carte de transport. Deux circuits de car des transports Meyer sont disponibles :

- circuit nord : arrêts Lunézy, Trou à Terre, Longaines, Joncs Marins, Plateau, Presbytère, Escale ;
- circuit sud : arrêts Les Renondaynes, Les Prés, Beaulieu, Les Carriers, Escale.

### Inscription

Formulaire du Conseil général disponible sur [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr) ou [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

### Pour les collégiens

Il existe des circuits passant par La Ville du Bois à destination des collèges Louise Weiss (Nozay) et Pablo Picasso (Saulx-les-Chartreux). Les horaires des différents circuits sont consultables sur le site [www.transports-daniel-meyer.fr](http://www.transports-daniel-meyer.fr)

### Inscription

Service payant avec carte Udete ou Optile. Formalités auprès de la société de transports Meyer.

Tél. : 01 69 01 00 09



### Pour les lycéens

Un bus circule le matin et le soir, en direction des lycées Jacques Prévert et Jean Perrin de Longjumeau  
Horaires :

[www.transports-daniel-meyer.fr](http://www.transports-daniel-meyer.fr)

## Restauration scolaire

### Restaurant scolaire

01 69 63 93 61

La municipalité déploie des moyens conséquents pour faire en sorte que le temps de midi (11h45-14h, accueil par les enseignants des enfants externes à partir de 13h50) soit un temps de détente. Sur les différents sites, des ateliers sont proposés aux enfants, leur permettant d'accéder à des espaces ludiques. L'encadrement est assuré par des animateurs, des agents de service et des intervenants spécifiques.

Il existe deux lieux de restauration sur la commune : Les Renondaines et Ambroise Paré (self service).

L'inscription est obligatoire auprès du service Educatif, avant la rentrée scolaire, après réception de l'avis d'imposition. Le prix est établi selon le quotient familial (modalités : voir accueil de loisirs). Les factures mensuelles sont à régler directement au service Educatif (chèque à l'ordre de "Régies de recettes multiples LVDB").

## Accueils de loisirs (3-11 ans)

### Service Educatif

01 64 49 59 45

Coordonnées complètes et horaires en page 23

Il s'agit de l'organisation des accueils des enfants avant l'école (préscolaire), le midi (pause méridienne), après l'école (accueils



de loisirs, étude dirigée, aide aux leçons), le mercredi et pendant les vacances.

### En période scolaire

#### > Accueil de loisirs du centre ville (maternels)

Equipe : 1 directeur et 7 animateurs  
27 bis chemin des Berges  
Tél. : 01 69 80 88 43

Les maternels de l'école Marie Curie sont accueillis entre 7h et 8h20, entre 11h45 et 14h, et entre 16h et 19h, dans l'accueil de loisirs maternel du centre ville (au-dessus du restaurant scolaire). Ils y sont également accueillis le mercredi entre 11h30 et 19h.

*Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire). Les enfants maternels urbisylvains, inscrits à l'école Notre Dame sont accueillis le mercredi entre 7h et 19h.*



### > Accueil de loisirs des Renondaines

Equipe : 1 directeur et 6 animateurs  
Vieux chemin de Montlhéry  
Tél. : 01 64 49 04 08

Dans les espaces dédiés à l'accueil de loisirs, les enfants sont accueillis entre 7h et 8h20, entre 11h45 et 14h, et entre 16h et 19h. Le mercredi, ils sont pris en charge par les animateurs entre 11h30 et 19h.

*Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire).*

### > Accueil de loisirs des élémentaires (Ambroise Paré)

Equipe : 1 directeur et 8 animateurs  
Rue du 8 Mai 1945  
Tél. : 01 69 01 64 34

Les élémentaires de l'école Ambroise Paré sont accueillis dans la structure jeunesse Micado entre 7h et 8h20, et entre 11h45 et 14h. En soirée (entre 16h et 19h), ils sont dirigés, en car, vers l'accueil de loisirs de la ferme de la Croix Saint-Jacques. Le mercredi, ils y sont également accueillis entre 11h30 et 19h.

*Remarque : les enfants urbisylvains, inscrits à l'école Notre Dame sont accueillis le mercredi entre 7h et 19h.*

### Lors des vacances

Tous les enfants de la ville fréquentent la ferme de la Croix Saint-Jacques\*, entre 7h et 19h. Pour cela, un coupon de préinscription est à rendre obligatoirement au

service Educatif, en respectant le délai fixé (environ 3 semaines avant).

\* *sauf avis contraire*

Trois formules sont proposées :

- ½ journée "matin" : accueil entre 7h et 13h\* (repas inclus),
- ½ journée après-midi : accueil entre 13h et 19h\* (goûter inclus),
- journée complète : accueil entre 7h et 19h.

\* *Pour des raisons de sécurité, l'arrivée ou la sortie des enfants en ½ journée doit s'effectuer entre 13h et 14h.*

**Inscription** : annuelle et obligatoire, l'inscription se fait auprès du service Educatif, en juin.

Pièces demandées pour l'inscription :

- copie du livret de famille,
- copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- copie du carnet de santé à jour du vaccin (DTP ou DTCP),
- copie du jugement ou de la convention en cas de séparation ou de divorce des parents.

Pièces demandées pour la prochaine actualisation du quotient, en janvier 2015 (à présenter ensemble) :

- dernier avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013,
- relevé annuel 2013 des prestations CAF.





## Tarif des prestations

Les tarifs seront réévalués au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

TARIF DES PRESTATIONS 2014 (EN EUROS)						
					Accueils de loisirs	
Tranche	Quotient	Restaurant	Pré-scolaire	Post-scolaire	Journée + repas	1/2 journée
A	< 111,30	0,84	0,48	0,93	3,42	1,29
B	111,31 - 237,80	1,62	0,59	1,05	4,89	1,64
C	237,81 - 301,00	2,39	0,71	1,19	6,38	1,98
D	301,01 - 349,10	2,68	0,93	1,29	6,95	2,14
E	349,11 - 396,50	2,88	1,10	1,37	7,68	2,39
F	396,51 - 475,60	3,09	1,27	1,43	8,44	2,68
G	475,61 - 554,90	3,47	1,40	1,51	9,41	2,97
H	554,91 - 634,20	3,68	1,51	1,64	10,10	3,21
I	634,21 - 808,00	3,90	1,63	1,74	10,78	3,44
J	808,01 - 914,70	4,15	1,74	1,99	12,08	3,97
K	914,71 - 1021,50	4,38	1,99	2,22	13,37	4,49
L	1021,51 - 1219,60	4,48	2,22	2,32	14,41	4,97
M	1219,61 - 1573,00	4,70	2,32	2,46	15,66	5,47
N	1573,01 - 1800,00	4,91	2,42	2,61	16,95	6,02
O	>1800,01	5,13	2,54	2,75	18,28	6,57
<b>Quotient non établi</b>		6,40	2,94	3,21	20,82	7,48
<b>Enfants extérieurs</b>		7,48	3,21	3,73	23,38	8,01
<b>1/4 d'heure supp.</b>				4,56	4,54	4,54
<b>Etudes dirigées</b>						
<b>Renondaines</b>					2,56	
Forfait après études dirigées					1,05	
<b>Ambroise Paré</b>					3,00	
1/4 d'heure supp.					2,22	
<b>Enfants domiciliés hors commune</b>					2,56	

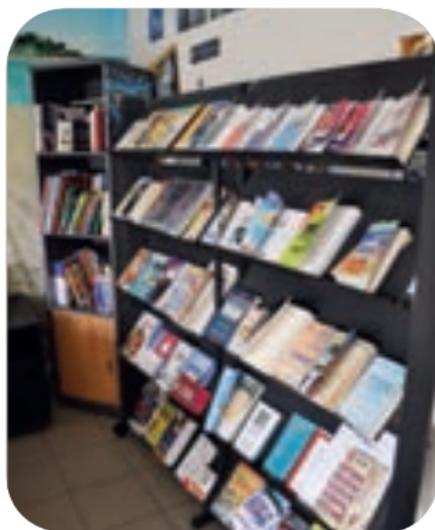


## Jeunesse

### Micado

#### Maison de l'Information et de la Culture ADOlescente (11-17 ans)

1 responsable, 1 animateur et 1 animateur sportif  
16 chemin des Berges  
Tél. : 01 69 63 34 12



Située dans le bâtiment de l'Escale, la structure accueille les jeunes collégiens et lycéens. Elle est dotée de plusieurs salles à vocation sportive et culturelle. L'équipe d'animation propose aux jeunes différents ateliers (manuels, sportifs, culinaires et ludiques).

### Activités

Des matinées et soirées thématiques sont aussi organisées. Le fonctionnement permet aux jeunes de mieux structurer leurs loisirs en participant à l'élaboration des activités et projets. Les horaires s'adaptent à la disponibilité des jeunes.

### Horaires

#### > En semaine scolaire

Le mercredi, de 13h30 à 18h  
2 samedis par mois, de 10h à 17h

#### > En période de vacances scolaires

Tous les jours : de 10h à 19h (sauf le lundi : de 13h30 à 19h)

Deux systèmes différents d'adhésion : l'entrée libre (gratuite) ou le passeport jeune (20 €/an) donnant accès à un grand nombre d'activités à demi-tarif (sorties, soirées et séjours).

### Inscriptions

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- fiche de renseignements sanitaires signée par les responsables légaux et photocopie des vaccins,
- photo d'identité,
- certificat médical d'aptitude à la pratique du sport et des activités nautiques, de moins de 3 mois.





## Etablissements scolaires

**Collège Louise Weiss** (de secteur)  
20, rue du Bois Clair - 91620 Nozay  
Tél. : 01 69 80 84 42

**Lycée Jacques Prevert**  
(de secteur)  
23, rue Jules Ferry  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 69 34 41 87

**Institut privé du Sacré Cœur**  
(collège et lycée)  
Passage de Graville  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 06 12  
www.isc-villedubois.com

## Ecoute et aide

 **CCAS**  
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

Pour les 11-25 ans, le CCAS exerce son action en liaison étroite avec les services ou associations publics et privés à caractère social, notamment Inter'Val et la Mission Locale.

### Inter'Val

Inter'Val est une association de prévention spécialisée qui intervient auprès des jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles. Son territoire d'action comprend : Bièvres, Igny, La Ville du Bois, Marcoussis, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Inter'Val est agréée par le Conseil général de l'Essonne et conventionnée par les mairies ci-dessus. Ses partenaires : municipalités, services Jeunesse, CCAS, Mis-

sions Locales, MDS (Maisons Départementales des Solidarités), établissements scolaires...

Quatorze éducateurs spécialisés diplômés proposent :

#### *Les suivis individuels*

Accueil, écoute, entretiens individuels.

Les éducateurs vous soutiennent et vous accompagnent dans vos projets concernant la scolarité, l'emploi, les difficultés familiales et administratives...

#### *Les projets collectifs*

Inter'Val intervient dans les établissements scolaires du territoire, les services Jeunesse, les structures et manifestations communales...

Thèmes d'intervention :

- la prévention des conduites à risques : alcool, cannabis, dangers liés à Internet, relations fille-garçon, prévention routière...
- l'insertion : chantiers jeunes.

### Inter'Val

29 chemin  
des Berges  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 00 76  
interval.lvdb@voila.fr  
Accueil tous les jours,  
sur rendez-vous



**La Mission Locale** des 3 Vallées est une association de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

### Mission Locale des 3 Vallées

Antenne de Montlhéry  
Place Louis Daniel Meyer  
91310 Montlhéry  
Tél. : 01 64 49 78 02



Vivre  
dans la commune



# Emploi



## Point emploi



### CCAS

01 69 63 32 74

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

Le CCAS possède des moyens techniques et humains pour aider à la recherche d'emploi. Une personne accueille et informe le de-

mandeur d'emploi. Un poste informatique avec accès Internet, ainsi qu'un fax, sont mis à disposition. Le point emploi est une compétence d'Europ'Essonne.

Sur rendez-vous, le vendredi de  
9h à 12h et de 14h à 17h.

## Contacts utiles

### Pôle emploi

(ANPE - Assedic)

22 boulevard Jean Jaurès  
BP 62 - 91294 Arpajon  
Tél. : 39 49  
Fax : 01 69 26 94 73

### Conseil des

### Prud'Hommes

20 avenue du M<sup>al</sup> Leclerc  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 64 48 80 40

### Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTE)

553 place des Terrasses  
de l'Agora  
91034 Evry cedex  
Tél. : 01 60 79 70 00

### Inspection du travail

Tour Agora  
Grande place Evry 2  
553 place des Terrasses  
de l'Agora  
91034 Evry cedex  
Tél. : 01 60 79 70 00  
Fax : 01 60 77 69 09



## Création d'entreprise

L'une des compétences de la communauté d'agglomération Europ'Essonne est le soutien à la création et aux jeunes entreprises. Ainsi, elle a créé deux institutions importantes dans ce domaine :

- en décembre 2009, Apis Développement, une pépinière d'entreprises qui accueille les jeunes entreprises et les aide à démarrer.
- en 2010, la Maison de la Création d'Entreprise, basée à Longjumeau

### Apis Développement



15 avenue de Norvège  
Villebon-sur-Yvette  
91978 Courtabœuf Cedex  
Tél. : 01 60 92 41 41  
Fax : 01 69 29 09 19  
[contact@apisdeveloppement.com](mailto:contact@apisdeveloppement.com)

### Maison de la création d'entreprise

Parc Nativelle  
156 rue François Mitterrand  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 69 10 28 50  
[mce@europessonne.fr](mailto:mce@europessonne.fr)

---

## La mairie recrute

### Service des Ressources Humaines 01 64 49 59 49

A intervalles réguliers, la mairie recrute du personnel pour pallier les mouvements de personnel. En particulier, elle recherche périodiquement des animateurs ou surveillants pour assurer l'encadrement des enfants, sur le temps de midi.

Par ailleurs, la fonction publique propose par concours un vaste panel de métiers administratifs,

techniques, culturels, sportifs, médico-sociaux... accessibles à tous les niveaux d'études. Une bonne manière d'entrer dans la vie professionnelle avec la garantie d'un emploi stable.



Pour connaître les  
emplois vacants,  
consultez

[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)  
ou contactez le service des  
Ressources Humaines

Vivre  
dans la commune



Photo : [www.lesfilmsdelelable.fr](http://www.lesfilmsdelelable.fr)

# Loisirs



## Temps forts sur la ville

 **Service Culture, Sport,  
Jeunesse et  
Vie Associative**

01 64 49 55 40

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

**Tout au long de l'année, des manifestations culturelles, sportives et conviviales sont organisées dans la ville.**

Consultez la "Feuille du Bois" ou [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) pour connaître l'ensemble des rencontres, mois après mois.

### 2014-2015

#### Septembre

- Fête des associations
- Fête de la peinture rapide
- Retraite aux flambeaux, feu d'artifice
- Saint-Fiacre
- Fête du patrimoine

#### Octobre

- Fête de la science
- Soirée des associations
- Exposition de peintures
- Semaine Bleue

#### Novembre

- Fête du sport
- Rencontres classiques
- Marché de Noël
- Armistice de 1918

#### Décembre

- Téléthon

#### Janvier

- Vœux du Maire

#### Février

- Salon des artistes

#### Mars

- Carnaval de Bineau
- Carnaval petite enfance
- Proclamation du cessez-le-feu en Algérie

#### Avril

- Rencontres du Jazz
- Exposition féline
- Essonne verte

#### Mai

- Balle aux prisonniers
- Fête des voisins
- Victoire de 1945

#### Juin

- Gala du conservatoire municipal
- Portes ouvertes du conservatoire
- Fête de la musique
- Fête de l'été du Micado
- Fête des écoles
- Appel du 18 Juin



## Équipements et espaces publics

### Équipements culturels

Équipements	Adresse	Activités
Bibliothèque	11 bis rue des Ecoles	Lecture, animations
Local les Cadets	37 rue du Grand Noyer	Musique, chant
Salle de réunion au stade	78 rue Ambroise Paré	Réunions, activités manuelles
Foyer des anciens	20 rue Ambroise Paré	Réunions, repas, cours de langue
Escale H.G. Adam côté scène	14 chemin des Berges	Théâtre
Escale H.G. Adam côté miroir	14 chemin des Berges	Danse
Locaux communaux	12 rue Ambroise Paré	Informatique
Ecole de musique	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Musique
Salle multifonctions de la Croix Saint-Jacques	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Accueils de loisirs, location par les Urbisylvains

### Équipements sportifs

Équipements	Adresse	Activités
Escale Léon Froissant (rez-de-chaussée)	14 chemin des Berges	Terrain multisports : hand, basket, tennis, football
Escale (dojo)	14 chemin des Berges	Judo, boxe, karaté, penchak
Petit Gymnase	Rue des Ecoles	Danse, gymnastique
Stade de football	78 route de Nozay	Football
Tennis	Rue Jacques Tati	Tennis

En outre, les Urbisylvains peuvent se rendre à la piscine intercommunale Christine Caron, située à Montlhéry (*lire en page 73*).

### Réservation des salles

La **salle multifonctions** de la Croix Saint-Jacques (170 m<sup>2</sup>), est ouverte à la location par les Urbisylvains. Le règlement intérieur est téléchargeable sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

Réservation : accueil de la mairie, 01 64 49 59 49

**Réservations par les associations** des équipements municipaux culturels et sportifs : service Culturel, 01 64 49 55 40



## L'école municipale de musique et de danse

### Ecole municipale de musique et de danse

Responsable : Pierre Lemaistre  
Voie du 8 Mai 1945 (1<sup>er</sup> étage de la  
Ferme de la Croix Saint-Jacques)  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 82 18  
06 22 66 79 60

### Permanences à l'école

Lundi, de 18h à 19h30  
Mercredi, de 13h30 à 15h  
Ou sur rendez-vous

### Secrétariat en mairie

Tél. : 01 64 49 55 40  
Courriel : [emmd@lavilledubois.fr](mailto:emmd@lavilledubois.fr)  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de  
8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30  
Mercredi, de 8h30 à 12h

### Musique

L'école municipale de musique  
et de danse enseigne individuel-  
lement de multiples disciplines  
musicales :

- piano, guitare classique, violon,  
violoncelle,
- trompette, trombone, flûtes, cla-  
rinette, saxophone,
- guitare électrique et guitare  
basse, piano jazz, synthétiseur,  
batterie,

- cours de formation musicale  
pour adultes et pour enfants,
- chorale adultes "Chorissimô" (sous  
réserve du nombre d'inscrits).

Les enseignants sont tous des  
professionnels expérimentés, pra-  
tiquant une pédagogie individua-  
lisée.

L'école propose aussi de l'éveil mu-  
sical pour les 4-7 ans, des ateliers  
de jazz et de blues, de musiques  
actuelles mais aussi un orchestre à  
cordes, de musique de chambre et  
de musique traditionnelle.

Des auditions sont pratiquées tout  
au long de l'année afin de mesurer  
la progression. Chaque année,  
des évaluations sont réalisées et à  
chaque fin de cycle, un examen dé-  
termine le passage en cycle supé-  
rieur, selon les normes nationales.  
Plusieurs concerts sont organisés  
dans l'année, dont certains sur  
la commune (voir le calendrier  
des manifestations en page 68),  
comme les Rencontres du Jazz, le  
gala de fin d'année, les rencontres  
classiques ou le Téléthon.



Toutes  
les actualités sur :

[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)



Photo : [www.lesfilmsdelerable.fr](http://www.lesfilmsdelerable.fr)



Photo : Jean-Pierre Bessières

## Danse

Les cours se pratiquent au petit gymnase, rue des Écoles (près de l'école Ambroise Paré). L'école municipale de musique et de danse a aussi pour mission l'enseignement collectif de danse classique et contemporaine (à partir de 4 ans). Un gala de fin d'année est programmé en juin.

## Règlement et tarifs



Informations sur  
le règlement et  
les tarifs :

[www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

### Les cours

Les horaires et la durée des cours sont établis pour un an. Ils démarrent la 3<sup>e</sup> semaine de septembre. Il n'y a pas de cours lors des vacances scolaires et jours fériés.

### Les inscriptions

- Réinscriptions : jusque fin juin.
- Nouvelles inscriptions : à partir de septembre, lors des permanences de l'école.

L'inscription à l'école de musique et de danse vaut pour toute l'année scolaire, sauf cas de force majeure, sur justificatif (voir règlement sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)).



### Tarifs

Du fait du calcul des impôts qui intervient de plus en plus tardivement dans l'année, le quotient familial, qui sert de base aux familles pour ajuster les tarifs des services périscolaires, de la cantine, de l'école de musique etc, est établi de janvier à décembre.

### La facturation

La facturation sera établie sur trois périodes : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin. Pour obtenir le tarif annuel, il faut multiplier le tarif mensuel par 9,5.

Tarifs disponibles sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) ou sur simple appel au 01 64 49 55 40.



## La bibliothèque municipale Constantin Andréou

### Bibliothèque municipale

Responsable : Nicolas Louis  
11 bis rue des Ecoles  
(face à l'école Marie Curie)  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 59 41  
bibliotheque@lavilledubois.fr

### Horaires

Lundi : 15h-18h  
Mardi : 15h-18h  
Mercredi : 11h-18h  
Vendredi : 15h-18h  
Samedi : 10h-16h  
(excepté en juillet/août)

### Catalogue des ouvrages

Un catalogue en ligne est consultable sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr) ou directement à la bibliothèque.

Vous accédez ainsi à plus de 30 000 notices descriptives. La bibliothèque Constantin Andréou propose des livres (albums, bandes dessinées, littérature, documentaires...), des magazines, des ouvrages en langues étrangères, des partitions musicales et des cartes géographiques.

Des listes de nouveautés sont également disponibles sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr).

### Inscriptions

La lecture sur place et la consultation d'internet sont gratuites. Pour emprunter à domicile jusqu'à 6 livres et 3 revues, l'inscription pour un an est de 4 € par adulte, 2 € par enfant. Le délai de retour est de 4 semaines. Possibilité de réserver un livre déjà emprunté et de suggérer des acquisitions.



### Animations

L'heure du conte est organisée régulièrement, ainsi que d'autres manifestations dans l'année (expositions, conférences...) gratuites et ouvertes à tous. Elles peuvent faire l'objet de bibliographies thématiques, consultables sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr).





## Activités pour les seniors

 **CCAS**  
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes  
et horaires en page 24

### Repas des vœux aux seniors

A l'occasion des vœux du maire,  
en janvier, la municipalité offre un  
repas aux seniors nés avant 1949.

### Sortie et repas de printemps

Au printemps, la municipalité in-  
vite les seniors à participer à une  
sortie ou à un repas.

### Semaine bleue

Dans le cadre de la "Semaine  
Bleue", une animation est propo-  
sée chaque année aux seniors.

### Colis

Pour les fêtes de fin d'année, la  
possibilité est offerte aux seniors  
de bénéficier d'un colis.



## Piscine

La piscine Christine Caron située à  
Montlhéry met à la disposition du  
public trois bassins et propose di-  
verses activités : l'école de natation  
pour les enfants à partir de 5 ans,  
des cours de gymnastique aqua-  
tique, des cours de cardi'eau bike  
(vélo dans l'eau). Location possible  
de cardi'eau bike sur les heures d'ou-  
verture au public.

### Piscine intercommunale

Avenue du Téméraire  
91310 Montlhéry  
Tél. : 01 69 01 22 99

### Horaires d'accueil du public

Mardi : 17h - 19h30  
Mercredi : 12h - 14h  
Jeudi : 12h - 14h et 17h - 19h30  
Vendredi : 17h - 21h  
Samedi : 14h - 19h  
Dimanche : 9h - 13h

## Théâtre

Le théâtre de Longjumeau pro-  
pose une programmation variée :  
théâtre, humour, concerts... Dans  
le cadre d'une convention entre  
le théâtre et La Ville du Bois, les  
Urbisylvains bénéficient d'un tarif  
préférentiel.

 Le programme de la  
saison est téléchargeable  
sur [www.lavilledubois.fr](http://www.lavilledubois.fr)

 **Théâtre de Longjumeau**  
20 avenue du G<sup>al</sup> de Gaulle  
91160 Longjumeau  
**Renseignements et  
réservations** : 01 69 09 09 09  
[www.theatre-longjumeau.com](http://www.theatre-longjumeau.com)

# Associations



## INDEX PAR DISCIPLINE

### ALPHABÉTISATION

Astula du Bois .....	86
Renaissance et Culture .....	79

### ANIMATIONS

Foyer des Anciens .....	90
La Troupe des Roussettes .....	77
Syndicat d'Initiative .....	79

### AQUAGYM

Club des Oursins .....	82
Retraite Sportive .....	85

### ARTS MANUELS

Décore-moi .....	76
------------------	----

### ARTS PLASTIQUES

L'Atelier des Mirettes .....	78
Regard .....	79

### BOXE

Académie Franck Ropers .....	80
Association Sportive Full .....	
Contact La Ville du Bois .....	81

### CADRE DE VIE

Bien Vivre à La Ville du Bois .....	87
Danger CR9 .....	89

### CYCLISME

Vélo Club Urbisylvain .....	85
-----------------------------	----

### DANSE

Danse et Gym du Bois .....	82
Renaissance et Culture .....	79

### ECHANGES CULTURELS

Amicale franco-portugaise .....	76
Ecri comité de jumelage .....	77
Mozaïq .....	78

### ENSEIGNEMENT

Astula du Bois .....	86
Avenir de l'Orient .....	76
Liberty Langues .....	78
Renaissance et Culture .....	79

### FOOTBALL

Football Club Marcoussis- Nozay-La Ville du Bois .....	83
La Ville du Bois Futsal (VDBFC).....	84

### GYMNASTIQUE

Danse et Gym du Bois .....	82
----------------------------	----

### HAND BALL

Association sportive du collège Louise Weiss .....	81
---	----

### HOCKEY

HCCM hockey club du canton de Montlhéry .....	83
--	----

### INFORMATIQUE

Informatique LVDB .....	90
-------------------------	----

### JEUX VIDÉO

GIV .....	90
-----------	----

### JUDO

Judo Ju-Jitsu Club de La Ville du Bois .....	84
---	----



Pour trouver l'adresse des lieux de pratique, se reporter à la liste des équipements culturels et sportifs en page 69.

### KARATÉ

Karaté Club La Ville du Bois .... 84

### MOTO

Aquatique moto club ..... 80  
Moto club de l'Essaim ..... 84

### MUSIQUE

Les Cadets ..... 78  
Renaissance et Culture ..... 79

### NATATION

Club des Oursins ..... 82  
Exocet Master Club ..... 83

### PARENTS D'ÉLÈVES

FCPE..... 87

### PLONGÉE

Club de plongée  
de Montlhéry..... 82

### PRÉVENTION DES JEUNES

Inter'Val ..... 88

### RANDONNÉE

Renaissance et Culture ..... 79  
Retraite Sportive ..... 85

### SECURITÉ

Association Nationale pour la  
Professionnalisation de la  
Sécurité Privée ..... 89

### SENIORS

FNACA ..... 87  
Foyer des Anciens ..... 90  
Retraite Sportive ..... 85

### SOLIDARITÉ

ASCHAS ..... 86  
Les Amis d'un Coin de l'Inde  
et du Monde (LACIM) ..... 88  
Les enfants du Vietnam  
Kim Yèn ..... 88  
Secours Catholique ..... 88  
Secours Populaire ..... 88

### TAEKWONDO

Association de Taekwondo  
de La Ville du Bois ..... 81

### TENNIS

Tennis Club ..... 85

### TENNIS DE TABLE

CO La Ville du Bois  
tennis de table ..... 82

### THÉÂTRE

La Scène des Bois..... 77  
Renaissance et Culture ..... 79

### YOGA

Association pour la Pratique  
du Yoga - APY ..... 81



# Culture

## **Amicale franco-portugaise**

Manifestations culturelles et religieuses. Aide aux familles en difficulté.

**Public** : tout public

### **Contact**

Antonio De Barros (président)

01 69 01 27 09

Siège social : 12 chemin  
de Lunézy, 91620 La Ville du Bois

## **Avenir de l'Orient**

Cours de chinois,  
niveau débutant.

**Public** : enfants et adultes

**Tarif** : 160 €

### **Contact**

Hélène Jin (présidente)

01 69 82 80 26 • 06 11 24 02 37

[hjin@hotmail.com](mailto:hjin@hotmail.com)

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois



## **Décore-moi**

Dessin, carton-  
nage, broderie,  
couture.

**Public** : adultes

### **Horaires** :

Mardi : 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

et 13h30 à 16h30

**Tarif** : 20 € à 75 € suivant  
l'activité





### Contact

Françoise Arnould Laurent (présidente) • 01 69 01 70 17  
Danièle David • 06 69 80 64 25  
Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois



**Public** : tout public

### Horaires :

Enfants : mercredi,  
de 17h à 18h30  
Adultes : mardi,  
de 20h30 à 22h

**Tarif** : 150 € par an

### Contact

Jacques Philippot (président)  
01 69 01 94 25  
Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois

## Ecri comité de jumelage

Organisation de  
manifestations et  
d'échanges entre les  
villes jumelées.

**Public** : tout public

### Permanence :

Foyer des anciens  
1<sup>er</sup> jeudi du mois à 20h45

**Tarif** : 10 € par personne

### Internet :

<http://jumelage.free.fr>

### Contact

Christian Peureux (président)  
06 63 53 29 48

[christian.peureux@orange.fr](mailto:christian.peureux@orange.fr)

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois



## La Troupe des Roussettes

Création et mise en  
scène d'animations  
culturelles : exposi-  
tions temporaires,  
soirée musicale, maquillage  
des enfants pour Bineau, village  
de Noël pour tous les enfants,  
contes pour enfants.

**Public** : tout public

### Lieu de pratique et horaires :

Escale (salle G. H. Adam  
1<sup>er</sup> étage)  
Le mardi de 20h45 à 22h30

### Tarif :

Adultes : 5 €  
Enfants : 1 €

### Contact

Brigitte Gillot (présidente)  
06 17 39 90 31  
[brigillot@wanadoo.fr](mailto:brigillot@wanadoo.fr)  
Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois



## La Scène des Bois

Théâtre ama-  
teur. L'objectif est de maîtriser  
l'élocution, les déplacements  
dans l'espace et de s'amuser en  
amusant les autres. Les cours  
sont sous la direction d'un pro-  
fessionnel.





## L'Atelier des Mirettes

Promotion des arts plastiques

par l'apprentissage et la pratique. Cours tous niveaux de sculpture, peinture toutes techniques, dessin, aquarelle.

**Public :** enfants et adultes tous niveaux

### Lieu de pratique et horaires :

Linas : Maison des Artistes (rue Jules Ferry) et Chataigneraie (rue de la division Leclerc)

Des cours sont organisés du lundi au samedi, dans la journée et le soir

### Tarif :

Adhésion à l'association : 16 € + tarif annuel en fonction des cours choisis. Tarif réduit pour les enfants, les étudiants et plusieurs personnes d'une même famille.

### Internet :

<http://aapcm.over-blog.com>

### Contact

Fanny Boudrant (présidente)

06 21 72 45 07

atelierdesmirettes@yahoo.fr

Siège social : mairie

1 rue Blanche de Castille

91310 Montlhéry

Siège social : 37 rue du Grand Noyer, 91620 La Ville du Bois

## Liberty Langues

Dispense des cours de langues (japonais, anglais, espagnol, portugais, allemand, Italie).



**Public :** tout public

(de 4 ans à 99 ans)

### Lieu de pratique et horaires :

La Ville du Bois, Montlhéry,

Longpont-sur-Orge

Du lundi au samedi selon cours, langue, niveau

**Tarif :** De 175 € à 335 € pour l'année selon cours et niveau

### Contact

Christian Kidscheid (président)

06 80 10 54 91

christian.kidscheid@hotmail.fr

Siège social : 88 rue des Joncs

Marins, 91620 La Ville du Bois

## Les Cadets

Fanfare, pratique des instruments à vent et percussions.

**Public :** tout âge

(de 7 à 77 ans)

### Lieu de pratique et horaires :

37 rue du Grand Noyer,

La Ville du Bois

Jeudi de 19h à 20h

**Tarif :** en fonction des cours

### Contact

Bernard Bouillet (président)

01 69 01 72 62 • 06 81 42 15 14

mtb.bouillet@free.fr



## Mozaïq

Reconnaître et mettre en valeur la richesse des



différentes cultures présentes à La Ville du Bois. Buffet-jeux du monde, films, débats, conférences et l'événement fort : la Journée de la Diversité (échange culturel, musical et artistique).

**Public :** population de la commune et des environs

**Tarif :** Adhésion : 15 €





### Contact

Natalie Lutz-Tatischeff  
(présidente) • 06 88 38 00 08  
asso.mozaiq@laposte.net  
Siège social : 23 bis chemin du  
Ruisseau Blanc,  
91620 La Ville du Bois

.....

### Regard

Arts plastiques.

**Public** : enfants, adolescents,  
adultes

#### Lieu de pratique et horaires :

Ruelle du Presbytère,  
La Ville du Bois

Enfants : mercredi,  
de 14h à 15h30

Adolescents : mercredi,  
de 16h à 17h30

Adultes : vendredi,  
de 19h30 à 21h30

**Tarif** : 165 € à 195 €

#### Contact

Giovanni Benedetti (président)

Nathalie Dugué (professeur)

06 81 66 46 15

regard\_vdb@yahoo.fr

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

.....



### Renaissance et Culture

Alphabétisation, langues, théâtre  
enfants/adolescents/adultes,  
danse de salon, salsa, rock,  
danse afro-orientale, méthode  
Feldenkrais, éveil musical du tout  
petit, randonnées.

**Public** : selon activité

**Lieux de pratique** : Nozay et  
La Ville du Bois

**Tarif** : Selon activités

**Internet** : activites91.com

#### Contact

Françoise Nicolini (présidente)

06 28 05 04 56

rcnozayvdb@yahoo.fr

Siège social : mairie,  
91620 Nozay

.....

### Syndicat d'Initiative

Animation de  
la ville, sorties  
(théâtre, spec-  
tacles, culturelles),  
voyages (France et  
étranger).



**Public** : tout public

#### Lieu et horaires d'ouverture :

4 Grande Rue,

91620 La Ville du Bois

Lundi et mardi : 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 16h30

Jeudi : 8h30 - 12h30

**Tarif** : 10 € par an

#### Contact

Jacques Philippot (président)

01 69 01 19 33 • 06 12 22 29 89

ville-du-bois.otsi@wanadoo.fr

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

.....



## Sport

### Académie Franck Ropers



Penchak silat self defense.

**Public :** tout public à partir de 16 ans

**Lieu de pratique et horaires :**  
Escale

Lundi et jeudi : 20h à 22h30

**Tarif :** 315 € + 35 € d'assurance + 35 € de licence

**Internet :**

academiefrankropers.com  
vdbpenchakdefense91.fr

**Contact**

Patrick Bourgeois (professeur)

06 86 94 29 37

nadpat.bourgeois@orange.fr

Siège social : 32 rue des Vignes,  
91640 Fontenay-les-Briis

### Aquatique moto club

Principalement la pratique du tourisme en moto mais



aussi roulage piste, rallye routiers ou Championnat de France de Tourisme. Sans oublier les randonnées, balades, rassemblements, bourses d'échanges, stages, actions caritatives...

En 2013, le club a organisé pas moins de 16 000 km d'activité.

Le moto club est affilié à la Fédération Française de Motocyclisme.

À noter, depuis 2013, l'existence d'une section 125 cm<sup>3</sup> et scooters.

**Public :** toutes les catégories de motards

**Tarif :** 25 € puis 20 € par personne complémentaire de la même famille

**Internet :** <http://mc.lm.free.fr>

**Contact**

Dimitri (président) • 06 15 40 66 38

mc.lm@free.fr

**Siège social :** 26 rue des Près,  
91620 La Ville du Bois



## Association de Taekwondo de La Ville du Bois



Apprentissage et approfondissement des techniques propres au Taekwondo, l'art martial coréen (techniques de self-défense, combats, poomsé...).

**Public** : à partir de 7 ans

**Lieu de pratique et horaires** :

Dojo de l'Escale

Lundi et jeudi : de 18h30 à 20h

**Tarif** : 180 € l'année

(tarif préférentiel fratrie)

**Internet** :

<http://machairoodus.free.fr>

**Contact**

Perrine Chan-Kin (présidente)

Hubert Chan-Kin (éducateur sportif, entraîneur) • 01 64 58 77 19

06 32 52 54 00 • [hubck@free.fr](mailto:hubck@free.fr)

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

## Association pour la Pratique du Yoga APY

Pratique du yoga.

**Public** : à partir de 14 ans

**Horaires** :

Mercredi de 19h15-20h30

Jeudi de 10h à 11h15

Jeudi de 18h45 à 21h15

**Tarif** : 55 € par trimestre

**Internet** :

[yoga-lvdb-apy.jimdo.com](http://yoga-lvdb-apy.jimdo.com)

**Contact**

Nicole Le Bris (présidente)

01 69 63 74 18

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

## Association sportive du collège Louise Weiss

Pratique du hand ball.

**Public** : collégiens

**Lieu de pratique et horaires** :

Escale

Mercredi de 13h30 à 16h

**Tarif** : 30 € par an

**Internet** : [collegelouiseweiss.fr](http://collegelouiseweiss.fr)

**Contact**

Jocelyne Monier (présidente, principale du collège)

01 69 80 84 42

0912174u@ac-versailles.fr

Siège social : collège Louise Weiss,

20 rue du Bois Clair, 91620 Nozay

## Association Sportive Full Contact La Ville du Bois



Boxe américaine et

full contact, sport de contacts, de

combats pieds-poings en loisir ou

compétition. Initiation à la boxe

anglaise, sport de contact, de

combat poings.

**Public** : adulte mixte et enfant

mixte (à partir de 7 ans)

**Lieu de pratique et horaires** :

Escale (dojo)

Adultes : mardi, mercredi,

vendredi, de 20h30 à 22h30

Enfants de 7 à 14 ans :

mercredi de 16h30 à 17h45,

samedi de 11h à 12h15

**Tarif** :

Adultes à partir de 15 ans : 228 €

Enfants de 7 à 14 ans : 125 €

**Internet** :

[www.teamjudes.free.fr](http://www.teamjudes.free.fr)

**Contact**

David Moral (président)

Laure Bonnaud (trésorière)

06 10 22 03 22

[laurebonnaud@orange.fr](mailto:laurebonnaud@orange.fr)

Siège social : mairie,

place du Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois



## Club de plongée de Montlhéry

Initiation et perfectionnement à la plongée sous-marine. Passage de brevets fédéraux. Nage avec palmes.

**Public :** tout public

**Lieu de pratique et horaires :**

Piscine intercommunale du SIRM (Montlhéry)

Mardi : 20h-23h

Jeudi : 20h-22h

**Internet :** [cpm91.free.fr](http://cpm91.free.fr)

**Contact**

Michel Paturot (président)

01 60 84 12 23

[michel.paturot@free.fr](mailto:michel.paturot@free.fr)

Siège social : mairie,  
91310 Montlhéry

Courrier : 30 rue des Glycines,  
91180 Saint-Germain-lès-Arpajon



**Public :** tout âge

**Lieu de pratique et horaires :**

Escale

Mardi : 19h - 24h

Vendredi : 20h30 - 2h

Samedi : 13h30 - 19h

(sur demande auprès d'un  
membre du bureau)

**Tarif :**

Compétiteurs : 125 €

Loisirs et jeunes (-18) : 95 €

**Internet :** [www.vdbtt.fr](http://www.vdbtt.fr)

**Contact**

Oriane Boissel (présidente)

06 76 06 05 95

[oriane.boissel@wanadoo.fr](mailto:oriane.boissel@wanadoo.fr)

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois



## Club des Oursins

Club de natation (enfant à partir de 6 ans, adulte sans limite d'âge, apprentissage, perfectionnement, compétition) et d'aquagym (classique, aquafitness, aquaphobie).

**Public :** à partir de 6 ans

**Lieu de pratique et horaires :**

Piscine intercommunale  
Christine Caron (Montlhéry)

En soirée à partir de 17h

et jusqu'à 22h certains soirs

**Internet :** [club.ocm91.free.fr](http://club.ocm91.free.fr)

**Contact**

[club.ocm91@gmail.com](mailto:club.ocm91@gmail.com)

Siège social : mairie

1, rue Blanche de Castille  
91310 Montlhéry

## Danse et Gym du Bois

Danse modern/jazz,  
gymnastique,  
LIA (Low Impact  
Aerobic), zumba.

**Public :**

Danse : à partir  
de 4 ans

Gymnastique : à partir de 16 ans

**Lieu de pratique et horaires :**

Petit gymnase

Gymnastique : lundi, mardi, jeudi

Danse enfants-ados : mardi, mer-  
credi, jeudi, vendredi

Danse adultes : vendredi

**Internet :**

[www.danseetgymdubois.com](http://www.danseetgymdubois.com)



## CO La Ville du Bois tennis de table

Pratique du tennis de table en loisir  
et/ou compétition.



### Contact

Catena Cangelosi (présidente)  
06 37 48 67 20  
danseetgymdubois@gmail.com  
Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois

## Exocet Master Club

Natation course en  
catégories master  
(vétérans).

**Public :** toute  
personne de plus  
de 25 ans sachant nager les 4  
nages et souhaitant participer à  
des compétitions

### Lieu de pratique et horaires :

Piscine intercommunale  
Christine Caron (Montlhéry)  
Lundi : 20h30-23h  
Mercredi : 21h-23h  
Vendredi 20h40-22h30

**Tarif :** 160 € / an

**Internet :** www.exocetmaster.fr



### Contact

Bernard Proux (président)  
06 37 83 13 79  
exocetmaster@yahoo.fr  
Siège social : 11 rue Casimir,  
Gouny, 91620 La Ville du Bois

## Football Club Marcoussis Nozay-La Ville du Bois

Pratique et formation à la pratique  
du football. Compétitions.

**Public :** tout public,  
à partir de 6 ans

**Lieux de pratique :** stade  
municipal de La Ville du Bois, stade  
du Mesnil Forget à Nozay, stade du  
Moulin à Marcoussis

**Horaires :** selon catégorie

### Tarif :

Enfants : 125 €

Adultes : 140 €

**Internet :** fcmnvdb.footeo.com

### Contact

Daniel Vogel • 09 79 02 90 85

06 60 69 72 59

fc.mnvdb@orange.fr

Siège social : 78 route de Nozay,  
91620 La Ville du Bois



## HCCM hockey club du canton de Montlhéry

Hockey sur rollers (Rink Hockey).

### Public :

tout public,  
à partir de 3 ans

**Lieu de pratique :** Escale

**Tarif :** A partir de 100 €

**Internet :** hccm91.com

### Contact

Enzo Zanato (président)

06 85 71 29 80

contact@hccm91.com

Siège social : mairie  
1, rue Blanche de Castille  
91310 Montlhéry





## Judo Ju-Jitsu Club de La Ville du Bois



Pratique du judo.

### Publics :

Enfants à partir de 4 ans

Adultes

### Lieu de pratique et horaires :

Escale (dojo)

Lundi, mercredi, vendredi :  
de 17h30 à 20h30

Samedi : de 9h à 12h

### Contact

Claude Guégan (président)  
Patrick Bessières • 01 69 01 59 36  
06 72 03 82 58 • bebess2@free.fr  
Siège social : 2 chemin des Fosses  
Rondes, 91620 La Ville du Bois

## Karaté Club La Ville du Bois



Cours de karaté. Le karaté est avant tout un apprentissage des situations dangereuses. Une fois assimilé, le combat devient créatif et ludique, il devient un art martial.

**Public :** tout public à partir de 6 ans

**Lieu de pratique :** Escale (dojo)

### Horaires :

Mardi : 18h à 19h (6-7 ans)

Jeudi : 18h à 19h (7-8 ans)

Mardi et jeudi : 19h à 20h  
(9 ans et +)

Mardi et jeudi : 20h30 à 21h30  
(ados et adultes)

**Tarif :** de 140 à 200 € selon âge

### Contact

Fabrice Courmaceul (président)  
06 73 40 50 79

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois

## La Ville du Bois Futsal VDBFC

Futsal – football en salle  
avec 2 équipes et 5  
joueurs dont 1 gardien  
de but. Durée des matchs : 2 x 25  
minutes.



**Public :** adultes

### Lieu de pratique et horaires :

Escale

Lundi : 20h15 - 23h

Samedi : 10h - 12h

### Contact

Laurent Leschiera (président)  
vdbfc@lpiff.fr  
06 50 38 44 81

## Moto club de l'Essaim

Réunion de passionnés de moto.  
Sorties en moto.

### Contact

Serge Mauger (président)  
06 72 84 35 83  
mauger.serge@numericable.fr  
Siège social : Chez Madame Lelandais,  
23 chemin des Berges,  
91620 La Ville du Bois



## Retraite Sportive



Randonnée, marche nordique, danse en ligne, aquagym, golf, swin golf etc... Une seule licence pour tous les sports valable dans toute la France.

**Public :** seniors de 50 ans et plus

**Horaires :** pendant la journée et l'année scolaire

**Tarif :** 32 € (+ participation supplémentaire pour certaines activités)

**Internet :**

retraitesportivevn2.blogspot.com

**Contact**

Guy Hospital (président)

01 69 01 51 66

retraitesportivevn@gmail.com

Joël Gillot (vice-président)

06 12 68 98 20

Siège social : 3 allée des Vignes,

91620 La Ville du Bois

**Internet :**

www.tcvb.fr

**Contact**

Pascal Junius (président)

06 76 64 84 41 • cp.junius@sfr.fr

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

## Vélo Club

### Urbisylvain VCU

Cyclotourisme FFCT. Cycloport UFOLEP. Pratique du cyclotourisme et du cycloport.

**Public :** tout public

(enfants accompagnés)

**Contact**

Michel Radovic (président)

01 69 01 66 95

vcu.lvdb@cegetel.net

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

## Tennis Club

Tennis loisirs. Tennis

compétition. Mini

tennis. Club junior.

**Public :** tout public

**Horaires des cours collectifs :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 17h à 22h

Mercredi de 14h à 22h

Samedi de 9h à 13h

**Tarif :**

Adhésion annuelle : 44 € (enfants)

et 88 € (adultes)

Cours : de 120 € à 260 €





# Solidarité et citoyenneté

## **ASCHAS** Association Socio Culturelle Haïtienne d'Aide aux Secours

Promotion et réhabilitation des enfants et familles haïtiennes défavorisées.

**Public :** enfants, jeunes et adultes

**Horaires :** 9h à 19h

### **Contact**

Pierre-Antoine François  
06 29 51 71 79 • 01 69 01 87 04  
aschasaidehaiti@yahoo.fr  
Siège social : 9 bis rue des  
Ecoles, 91620 La Ville du Bois



en France, ayant ou non été scolarisées dans leur pays d'origine. Accompagner ces personnes dans leur intégration sociale.

### **Public :**

Aide aux devoirs : collégiens

Alphabétisation : adultes

### **Lieu de pratique et horaires :**

29 chemin des Berges,  
91620 La Ville du Bois

Horaires adaptés et définis entre les bénévoles et les apprenants

**Tarif :** Cotisation annuelle de 5 € (adultes)

.....

## **Astula du Bois**

Aide aux devoirs pour les collégiens, en collaboration avec l'association Inter'Val. Apprentissage de notre langue à des personnes étrangères, résidant



### Contact

Emile Deiss (président)  
Séverine Guyomar, Nicolas  
Daigremont • 01 64 49 00 76  
interval.lvdb@voila.fr  
Siège social : 29 chemin des  
Berges, 91620 La Ville du Bois

### Internet :

<http://fcpevdb91.free.fr/>

### Contact

Cécile Belalbre (présidente)  
06 20 60 48 99  
fcpelavilledubois@gmail.com  
Siège social : 44 rue Ambroise  
Paré, 91620 La Ville du Bois

## Bien Vivre à La Ville du Bois



Proposer des améliorations du  
cadre de vie et lutter contre les  
nuisances.

**Public :** tout public

**Tarif :** à partir de 6 €

**Internet :** [www.bvdb.org](http://www.bvdb.org)

### Contact

Gérard Tessier (président)  
06 81 08 23 11  
info@bvdb.org  
Siège social : 53 rue du Grand  
Noyer, 91620 La Ville du Bois

## FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc

Défense du devoir de mémoire  
envers les victimes civiles et  
militaires des guerres et du droit  
à réparation envers les anciens  
combattants d'Afrique du Nord.

**Public :** anciens combattants  
d'Afrique du Nord

**Tarif :** 25 € par an, calendrier et  
abonnement à "l'Ancien d'Algé-  
rie" compris

### Contact

Jean Horvath (président)  
01 69 01 85 60  
fnaca.lvdb@comcable.fr  
Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois

## FCPE La Ville du Bois



Participation à la vie  
des écoles (conseil  
d'école, fête de fin  
d'année), actions  
menées concernant

divers sujets (commissions des  
menus, travaux, sécurité, promo-  
tion de la lecture par l'offre d'un  
livre, trocadon...).

**Public :** parents d'élèves

### Lieu de pratique et horaires :

1<sup>er</sup> mardi des mois pairs, 20h30,  
au stade (salle de réunion)  
1<sup>er</sup> vendredi des mois impairs,  
20h30, au foyer des anciens





## Inter'Val

Association de prévention spécialisée s'adressant aux jeunes de 11 à 25 ans et à leurs familles rencontrant des difficultés. Détails en page 63.



### Lieu de pratique et horaires :

29 chemin des Berges,  
91620 La Ville du Bois

Tous les jours, sur rendez-vous

**Tarif :** gratuit

### Contact

Emile Deiss (président)  
Séverine Guyomar,  
Nicolas Daigremont  
01 64 49 00 76  
interval.lvdb@voila.fr  
Siège social : 5 rue de la Basse  
Roche, 91140 Villebon-sur-Yvette

## Les Amis d'un Coin de l'Inde... et du Monde LACIM

Aide aux pays en voie de développement. Parrainage d'un village du Mali.

**Public :** habitants du secteur de Montlhéry

**Tarif :** cotisation annuelle

### Contact

Jean Chevalier (président)  
01 69 01 68 68  
Siège social : 41 rue des Joncs  
Marins, 91620 La Ville du Bois

## Les enfants du Vietnam Kim Yên

Activités culturelles et sportives, organisation de manifestations diverses dans le but de réunir des fonds pour venir en aide aux enfants défavorisés du Vietnam.

**Public :** tout public

**Tarif :** adhésion : 10 €

## Contact

Gilles Pham (président)  
01 60 81 20 38  
gilles.pham@laposte.net  
Laurent et Nathalie Pham Van  
01 69 01 05 41  
lnphamvan@free.fr  
Siège social : 6 route de Nozay,  
91620 La Ville du Bois

## Secours Catholique



Accueil au local avec aide alimentaire et vestimentaire (2 colis par mois). Ecoute, accompagnement y compris aide aux démarches. Accueil autour d'une tasse de café de tous ceux qui sont confrontés à la solitude ou en recherche d'échanges.

### Horaires :

Les mardis et vendredis,  
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

### Contact

Françoise Carré (responsable)  
01 69 01 89 46 • 06 98 35 86 84  
Siège social : Maison de la  
Solidarité, 10 rue Ambroise Paré,  
91620 La Ville du Bois

## Secours Populaire

Aide caritative morale et matérielle.

### Horaires :

2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> jeudis du mois :  
10h-12h et 14h-15h30

### Contact

Martine Lemaire (présidente)  
01 69 63 02 64  
Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,  
91620 La Ville du Bois



## Autres

### **Association Nationale pour la Professionnalisation de la Sécurité Privée**

Informe sur les formations,  
professions, devoirs et droits de  
la sécurité privée.

**Tarif** : de 15 à 45 € selon statut

#### **Contact**

Alain Cornu (président)

01 69 01 26 31

(du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h)

a-n-p-p-s@hotmail.fr

Siège Social : 9b rue des Ecoles,  
91620 La Ville du Bois

.....



### **Danger CR9**

L'association a pour  
but la non-ouverture  
dans la Vallée du

Rouillon et du Ruisseau Blanc du  
CR9, la préservation et la valori-  
sation du patrimoine naturel et  
culturel de la vallée.

#### **Contact**

Jean-Christophe Peltier  
(président)

06 66 41 99 03

Siège social : 25 chemin de  
Lunézy, 91620 La Ville du Bois

.....



## Foyer des Anciens



Sorties à thème (spectacles divers), loisirs ludiques, repas dansants. Voyage annuel.

**Public** : préretraités, retraités et anciens

**Lieu de pratique et horaires :**

Salle du Foyer des Anciens  
(20 rue Ambroise Paré)

Lundi : de 14h à 19h

Mardi : de 17h à 18h45

Jeudi : de 10h à 20h

Vendredi : de 17h à 18h45

**Tarif** : 19 € / an

**Contact**

Christian Michard (président)

01 69 80 60 67 (rép.)

foyer-lvdb@laposte.net

Siège social : mairie, place du  
Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

## Informatique LVDB

Cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique : traitement de texte, utilisation du clavier et de la souris, internet, photo, administration, tableaux et calculs, matériel.



**Public** : débutant ou avec un peu d'expérience

**Lieu de pratique et horaires :**

12 rue Ambroise Paré,  
91620 La Ville du Bois

En période scolaire : cours  
"logiciels" le mardi, soit de 9h à  
11h15, soit de 18h45 à 21h

Cours "matériel" le jeudi

**Tarif :**

Adhésion annuelle : 10 €

Session de 6 cours de 2 heures :  
20 €

**Internet** : <http://info-lvdb.fr>

**Contact**

Jean-Marie Pagnon (président)

01 69 01 75 95 • 06 15 89 80 93

pagnon.jm@orange.fr

Siège social : 61 chemin de  
Lunézy, 91620 La Ville du Bois

## GIV



Organisation de rassemblement de joueurs de jeux vidéos.

**Public** : 16 ans et +

**Lieu de pratique** : Escale

**En savoir plus** : [www.giv-lan.fr/](http://www.giv-lan.fr/)





# Numéros utiles





## Urgences vitales

- **Urgences (n° européen) :** 112
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **SOS médecins :**  
0 826 88 91 91
- **Police nationale :** 17
- **Police municipale :**  
01 64 49 55 60
- **Gendarmerie :** 01 69 63 25 00
- **SOS mains** (clinique de l'Yvette) : 0 826 30 60 30
- **Centre anti poison Evry :**  
01 40 05 48 48
- **Allô, enfance en danger :**  
119 (numéro gratuit 24h/24)
- **Enfants disparus :** 116 000
- **Urgences hôpital de Longjumeau :**  
01 64 54 30 33 / 36
- **Urgences pédiatriques de l'hôpital de Longjumeau :**  
01 64 54 30 06

## Urgences techniques

- **GRDF (urgences) :** 0 800 47 33 33
- **ERDF (dépannage) :** 09 726 750 91
- **Lyonnaise des eaux (urgences) :** 0 977 401 142



## Prévention écoute

- **Centre Communal d'Action Sociale** : 01 69 63 32 79
- **Alma (maltraitance sur personnes âgées ou handicapées)** :  
01 42 50 11 25  
ou 39 77
- **Alcool info service** :  
0 980 980 930
- **Cancer Info Service** :  
0 810 810 821
- **Drogues info service** :  
0 800 23 13 13
- **Tabac info service** : 39 89
- **Ecoute cannabis** :  
0 980 980 940
- **Jeunes violences écoute** :  
0 808 807 700
- **Joueurs écoute info service** :  
09 74 75 13 13
- **Inter'Val (prévention des jeunes)** : 01 64 49 00 76
- **Mission Locale des 3 Vallées** :  
01 64 49 78 02
- **Sida info service** :  
0 800 840 800
- **SOS amitié Ile-de-France** :  
01 42 96 26 26
- **Accueil sans abri** : 115
- **Mediavipp 91 (aide aux victimes)** : 01 60 78 84 20
- **CIDFF Essonne (droit des personnes - permanence juridique)** : 01 60 78 46 30

## Administration

- **Mairie de La Ville du Bois** :  
01 64 49 59 49
- **Allô Service Public** : 39 39
- **Orange** : 10 14
- **La Poste** (service consommateurs) : 36 31
- **Centre des finances publiques** (impôt sur revenus, taxe habitation) :  
01 69 93 58 33
- **Préfecture** (Evry) :  
01 69 91 91 91
- **Sous-préfecture** (Palaiseau) :  
01 69 31 96 96
- **Tribunal Grande Instance** (Evry) : 01 60 76 78 00
- **Tribunal d'Instance** (Longjumeau) : 01 69 10 26 50
- **Notaire** (consultations gratuites par la chambre des notaires de l'Essonne, sur rendez-vous, à Evry) :  
01 60 78 01 27



## Santé

### Pharmacie de garde

Nuit (20h-8h) :  
contacter le commissariat de  
police de Sainte-Geneviève au  
01 69 72 17 17

Dimanche et jours fériés :  
les pharmacies affichent  
la pharmacie de garde

.....

### Hôpitaux et cliniques

#### Centre Hospitalier de Longjumeau

159 rue du Président François  
Mitterrand  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01 64 54 33 33

#### Centre Hospitalier d'Orsay

4 place du Général Leclerc  
91400 Orsay  
Tél. : 01 69 29 75 75

#### Centre Hospitalier d'Arpajon

18 avenue de Verdun  
91290 Arpajon  
Tél. : 01 64 92 92 92

#### Clinique de l'Yvette

67-71 route de Corbeil  
91160 Longjumeau  
Tél. : 0 826 30 60 30

#### Clinique des Charmilles

12 bd Pierre Brossolette  
92290 Arpajon  
Tél. : 01 69 26 88 88

.....

### Centres de santé

#### Dispensaire

Place du Maréchal Leclerc  
91260 Juvisy-sur-Orge  
Tél. : 01 69 21 49 22

#### Centre de soins

42 rue Marx Dormoy  
91300 Massy  
Tél. : 01 69 20 88 87

### Hôpital privé

#### Jacques Cartier

6 avenue Noyer Lambert  
91300 Massy  
Tél. : 01 60 13 60 60

.....

### Professionnels médicaux et paramédicaux

#### Médecins généralistes

- Centre Médical Ambroise Paré  
Martine Bécourt, Philippe  
Boissel, Thierry Soulie,  
Lucie Jousse  
58 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 60 82 57 32
- Haïk Gabriel  
21 chemin des Erables  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 87 88

#### Chirurgien dentiste

Jean-Jacques Aiach  
7 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 80 61 47

#### Infirmiers

- Isabelle Raymond  
Fabienne Begard  
Françoise Le Floch  
Dominique Gréard  
35 rue du Gaizon  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 20 15  
06 63 89 59 34
- Sonia Génisson  
Sandrine Chauvin  
38 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 06 99 79 01 84
- Angélique Cazard  
38 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 06 70 34 10 26



## Masseurs-kinésithérapeutes

- Marie-France Guillevin,  
Isabelle Gauche-Lopez  
18 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 80 73 78
- Olivier Walter  
Cabinet des Acacias  
4 allée Saint Fiacre  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 95 17

## Orthophonistes

- Maeva Tramoni  
Anne Crabérou  
Céline Ferré  
Claudine Fournier  
6 rue du Grand Noyer  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 80 70 64

## Pédicure-podologue

- David Rayer  
21 chemin des Erables  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 95 29

## Pharmacies

- Pichereau  
1 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 69 01 06 47
- Centre commercial Carrefour  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 64 49 72 84

## Psychologue clinicienne

- Corine Nguyen-Colombini  
58 bis, Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Tél. : 01 77 06 56 71  
Mobile : 06 20 31 20 36  
corinenguyen@aol.com

## Psychothérapie, sophrologie et soutien à la parentalité

- Sandra Le Moing  
38 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Mobile : 06 09 15 62 21  
sandra.le-moing@laposte.net

## Coach et médiateur certifié

- Aurore Palis  
38 Grande Rue  
91620 La Ville du Bois  
Mobile : 06 17 06 00 45  
aurore.palis@gmail.com

## Centre médico-psychologique

- CMP adultes  
181 route de Corbeil  
91700 Sainte-Geneviève  
Tél. : 01 60 48 74 80
- CMP enfants-adolescents  
14 chemin de la Croix du Mesnil  
91310 Longpont-sur-Orge  
Tél. : 01 64 49 02 42

## Taxis (la Ville du Bois)

- Amaral taxi  
Tél. : 06 85 33 64 29
- Georges Iemmolo  
Tél. : 06 07 33 83 46
- Translan' City  
(transport à la demande)  
Tél. : 06 07 48 34 59

**A****B****1****2****3****4****5**

C

D

E



Index des rues  
page suivante ▶

**YF**  
PARTICIPATION  
Conception & Réalisation  
YF PARTICIPATION  
Tél : 01.69.93.44.00



# Index des rues

8 Mai 1945 (voie du) ..... D2

## A

Acacias (chemin des) ..... A2  
Alexandre Dumas (impasse) ..... C5  
Ambroise Paré (rue) ..... C3  
Arboriculteurs (impasse des) ..... C4  
Auvergnès (chemin des) ..... B4•C4

## B

Bas des Vaux (chemin du) ..... B5•C5  
Beaulieu (avenue de) ..... C3•C4  
Beaulieu (place) ..... C4•D4  
Bel Egout (sentier du) ..... C5  
Belles Dames - Monthéry (pont des) D6  
Bergers (sentier des) ..... C4  
Berges (chemin des) ..... C3•D3  
Bicentenaire 1789-1989 (allée du) D3  
Bois des Vallées (sentier du) ..... C4•C5  
Bois Monsieur (sentier du) ..... A3•B3  
Bretelles d'accès RN 20  
vers Orléans- Monthéry ..... D5

## C

Cailleboudes (rue des) ..... D3  
Carriers (allée des) ..... C4  
Casimir Gouny (rue) ..... C2•D2  
Cerisaie (chemin de la) ..... C3  
Chailloux (chemin des) ..... C3  
Châtaigners (sentier des) ..... B2•C2  
Chanterelles (allée des) ..... A2  
Circulaire (rue) ..... C4  
Clos de la Brizarde (sentier du) ..... C5  
Clos (chemin des) ..... C2•D2  
CR9 ..... B1•C1  
Croix Saint Jacques (chemin de la) D2  
Croix Saint Jacques (rue de la) ..... D2•E1

## D

Division Leclerc - RN 20  
(avenue de la) ..... D5 à E1

## E

Ecoles (rue des) ..... C3•D3  
Emile Orriols (rue) ..... C3•D3  
Erables (chemin des) ..... C3•C4  
Erables (sentier des) ..... C3

## F

Forêts (sentier des) ..... D3•D2  
Fosse aux Moines (chemin de la) A2•B2  
Fosses Rondes (chemin des) ..... B2  
Fosses Rondes (impasse des) ..... B3•B2

## G

Gaillard (rue de) ..... D3•D4  
Gaillard (sentier de) ..... D3•D4  
Gaizon (rue du) ..... B4•C4•C3  
Garenne (chemin de la) ..... C5  
Grand Noyer (rue du) ..... D3•D2•E2  
Grande Rue ..... C3•D4  
Grange aux Cercles (rue de la) D2•E2  
Graviers (allée des) ..... D5  
Graviers - Monthéry (rond point des) D5  
Graville (passage de) ..... C3  
Grenouillère (chemin de la) ..... C4  
Gris Près (sentier des) ..... B4

Gros Chêne (chemin du) ..... B4  
Guédrons (chemin des) ..... C4

## H

Hameau (impasse du) ..... C5  
Haut des Vaux (chemin du) ..... B5

## J

Jean de La Fontaine (rue) ..... C4•D4  
Jean-Jacques Rousseau (rue) C5•D4•D5  
Jacques Tati (allée) ..... D1  
Joncs Marins (sentier des) ..... C2  
Joncs Marins (route des) ..... A2 à D2

## L

Lauriers (allée des) ..... C3  
Lièvres (chemin des) ..... B4  
Longaines (rue des) ..... B2  
Lunézy (chemin de) ..... A2  
Lunézy (sentier de) ..... A2

## M

Maisonnettes (chemin des) ..... C1  
Maraichers (rue des) ..... D4  
Ménil (chemin du) ..... C4•D4  
Mésanges (allée des) ..... B2  
Messe (sentier de la) ..... A3  
Monthéry (Vieux Chemin de) C5•C4  
Morilles (allée des) ..... A2  
Moutons (chemin des) ..... C4  
Murger à Jamais (chemin du) C5•D5

## N

Néfiliers (ruelle des) ..... D3  
Nozay (route de) ..... A2•B2•C2

## O

Orge (impasse de l') ..... D4•D5

## P

Panorama (ruelle du) ..... C3  
Pente Douce (chemin de la) ..... C2  
Petites Montées (sentier des) ..... C4  
Pins (allée des) ..... D5  
Pionniers (chemin des) ..... C2  
Place Verte (chemin de la) ..... B2•B3  
Plateau (chemin du) ..... C2•C3  
Plessis Saint Père (rue du) ..... D2•E2  
Poirier de Cloches (sentier du) D3  
Postes (voie des) ..... D4•D3•D2  
Près (rue des) ..... D4  
Presbytère (ruelle du) ..... C2•C3

## Q

Quererains (sentier des) ..... D3•D2

## R

RN 20 ..... D5 à E1  
Renondaines (rue des) ..... C5  
Roche à l'Hermitte (chemin de la) C5•C4  
Roches (voie des) ..... B5•C5  
Roseraie (allée de la) ..... D4  
Ruelle des Vaux (chemin de la) B5  
Ruisseau Blanc (chemin du) ..... A2  
Ruisseau Blanc (rue du) ..... A2  
Riots (chemin des) ..... C3



www.  
la **ville** du **bois**.fr



**Mairie**  
**Place du Général de Gaulle**  
**91620 La Ville du Bois**  
**Tél. : 01 64 49 59 49**